



*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

# Rapport d'Activités 2020

# Le mot du Président Alain SUGUENOT

Chers amis,

Comme en 2019, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire que nous traversons encore actuellement. Si notre vie de tous les jours en a été durement impactée, je suis fier de voir que notre collectivité, grâce à ses agents et ses élus, est restée fidèle à ses valeurs d'entraide et de solidarité.

L'aide à nos entreprises, à travers le fonds de solidarité mis en place pendant cette pandémie, en est un important témoignage. Ce soutien à la reprise économique va de pair avec le maintien des grands projets structurants de notre territoire : la création d'un pôle péri et extrascolaire à Savigny-lès-Beaune (qui marquera le renouveau de notre politique de l'enfance), les grands complexes sportifs à Ladoix-Serrigny et Nolay, sans oublier la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne. Si cet ouvrage sera dédié à la Bourgogne et à ses vins, il sera aussi un véritable exemple écologique à suivre. Pionnière en la matière, l'enjeu environnemental s'inscrit au cœur même de l'identité de notre intercommunalité. Cette année n'a pas dérogé à la règle avec des transports en commun toujours plus propres, la rénovation énergétique des habitations du territoire, la création de nouveaux éco-pâturages, de vélo-routes, la réalisation d'une usine de traitement des eaux potables. 2020 voit également



l'émergence de réflexions autour des moyens de déplacements plus intelligents, de l'utilisation de nouvelles énergies, de la préservation de notre ressource en eau... Autant de sujets déterminants et importants pour le Sud Côte d'Or, auquel ce mandat se devra de répondre.

Vous l'aurez compris, notre Communauté d'Agglomération ne manque pas d'ambitions que nous aurons à cœur de développer et de concrétiser.

**Alain SUGUENOT**  
Président de la Communauté d'Agglomération  
BEAUNE Côte & Sud

# Le Sommaire

# 4

## Présentation de l'Agglomération :

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions

## Les moyens au service d'un territoire :

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources

# 14

# 48

## Les Actions économiques et d'aménagement :

- Le Développement Économique
- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Energie Territorial
- La Gestion du droit des sols
- Suivi des documents d'urbanisme
- Transports et Mobilité

## Les Actions environnementales :

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Les sites et milieux naturels

# 66

# 98

## Les actions au bénéfice de la cohésion sociale :

- L'action famille :
  - La Petite Enfance
  - L'Enfance
- L'action culturelle :
  - Conservatoire
  - Beaux-Arts
- Les équipements sportifs

**53** Communes  
**48** du Sud de la Côte d'Or  
**5** du Nord de la Saône et Loire



## Plateau, Côte, & Plaine

Développement Économique, Milieux Naturels, Déchets, Equipements Sportifs, Tourisme, Enfance, Petite Enfance, Transports, Eau, Assainissement, Ecole des Beaux Arts, Conservatoire, Urbanisme, Habitat, & Climats.

## Beaune Côte & Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte & Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité.

### L'Institution

Le Conseil Communautaire 90 membres

Le Bureau 21 membres

COMMISSION 1 : Enfance - Petite enfance - Formations artistiques - Equipements sportifs  
17 membres

COMMISSION 2 : Relance économique - Emploi - Développement et Attractivité - Promotion du territoire  
18 membres

COMMISSION 3 : Aménagement et développement du territoire - développement rural - Infrastructures - Nouvelles mobilités - Transports  
18 membres

COMMISSION 4 : Politique environnementale - Nouvelles énergies - Cadre de Vie  
18 membres

COMMISSION 5 : Finances - Synthèse  
18 membres



## Les Compétences de l'Agglomération

### COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Equilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.
- Eau-assainissement
- GEMAPI
- Eaux Pluviales

### COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

### COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-scolaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières



### Chiffres Clefs :

**53** Communes  
48 du Sud de la Côte d'Or  
5 du Nord de la Saône et Loire

**52364** habitants

**552** km<sup>2</sup> de territoire



Création le 1er janvier 2007

## Le Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire compte 90 élus représentant 53 communes, en tenant compte du nombre des habitants qui les composent.



En 2020, le Conseil s'est réuni 6 fois et a pris 154 délibérations.

ALOXE CORTON, 135 habitants  
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 166 habitants  
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 314 habitants  
Bernard BATAULT

BAUBIGNY, 207 habitants  
Rémy MORIN

BEAUNE, 21 579 habitants  
Alain SUGUENOT  
Jean Luc BECQUET  
Carole BERNHARD  
Pierre BOLZE  
Raphaël BOUILLET  
Marie-France BRAVARD  
Geoffroy BRUNEL  
Anne CAILLAUD  
Géraldine CHAMPANAY  
Jean-François CHAMPION  
Carole CHATEAU  
Xaxier COSTE  
Stéphane DAHLEN  
Ariane DIERICKX  
Alexis FAIVRE  
Charlotte FOUGERE  
Anne GÉHIN  
Thibaut GLOAGUEN  
Emanuelle JEUNET-MANCY  
Sophie LEFAIX  
Virginie LEVIEL  
Virginie LONGIN  
Michel PIERRON  
Olivia PUSSET  
Bernard REPOLT  
Sihème REZIGUE  
Philippe ROUX  
Virigine ROUXEL-SEGOUT  
Jonathan VION  
Geneviève PELLETIER  
Eric MONNOT

BLIGNY-LÈS-BEAUNE, 1247 habitants  
Didier DURIAUX

BOUILLAND, 201 habitants  
Jean-Noël MORY

BOUZE-LÈS-BEAUNE, 320 habitants  
Pascal HUGUENIN

CHAGNY, 5 704 habitants  
Sebastien LAURENT  
Vittorio SPARTA  
Delphine SAVARY  
Gérard NAIRAT  
Patricia ROSSIGNOL  
Estelle BRUNAUD  
Richard BENINGER

CHANGE, 228 habitants  
Yves PYS

CHASSAGNE-MONTRACHET, 316 habitants  
Céline DANCER

CHAUDENAY, 1 097 habitants  
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN-VALIERE, 329 habitants  
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 640 habitants  
Arnauld GUICHARD

COMBERTAULT, 568 habitants  
Didier SAINT EVE

CORBERON, 448 habitants  
Jean-Christophe VALLET

CORCELLES-LES-ARTS, 476 habitants  
Christian GHISLAIN

CORGENGOUX, 400 habitants  
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 196 habitants  
Marc DENIZOT

CORPEAU, 963 habitants  
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES, 174 habitants  
Michel BOULEY

EBATY, 252 habitants  
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 282 habitants  
Jean-Luc PETIT

LA ROCHEPOT, 288 habitants  
Veronique RICHER

LADOIX SERRIGNY, 1 831 habitants  
Jérôme FOL  
Corinne GARREAU

LEVERNOIS, 296 habitants  
Jean-louis BAUDOIN

MARIGNY-LES-REULLEE, 212 habitants  
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELOT, 176 habitants  
Guy DROMARD

MELOISEY, 345 habitants  
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 821 habitants  
Cyril DEREPIERRE

MEURSANGES, 538 habitants  
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 476 habitants  
Denis THOMAS

MOLINOT, 147 habitants  
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LÈS-BEAUNE, 661 habitants  
Richard ROCH

MONTHELIE, 158 habitants  
Cladio PAGNOTTA

NANTOUX, 162 habitants  
Rémi CHAMPAUD

NOLAY, 1 478 habitants  
Jean-Pascal MONIN  
Laurence BROCHOT

PARIS L'HOPITAL, 293 habitants  
Olivier MENAGER

PERNAND-VERGELESSES, 247 habitants  
Gilles ARPAILLANGES

POMMARD, 518 habitants  
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET, 383 habitants  
Alexandra PASCAL

RUFFEY-LES-BEAUNE, 710 habitants  
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 237 habitants  
Michel MOINGEON

SAINT-ROMAIN, 223 habitants  
Serge GRAPPIN

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, 855 habitants  
Michel QUINET

SANTENAY, 838 habitants  
Guy VADROT

SANTOSSE, 53 habitants  
JACQUELINE METAIS

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 314 habitants  
Sylvain JACOB

TAILLY, 181 habitants  
Eric SORDET

THURY, 286 habitants  
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 258 habitants  
Daniel CARRIER

VIGNOLES, 899 habitants  
Jean MAREY

VOLNAY, 240 habitants  
Pascal BOULEY

En 2020, le bureau s'est réuni 5 fois et a pris 55 délibérations.

## Le Bureau Communautaire :

Élu par le Conseil Communautaire le 10 juillet 2020, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 14 Vice-Présidents et de 6 membres.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).



**Alain SUGUENOT**  
Président de  
Beaine Côte & Sud

**BUREAU COMMUNAUTAIRE 2020-2026**



*Beaine Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
www.beainecotesud.com



## Les Commissions :

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leurs compétences soumises au Conseil de Communauté par délibération.



### En 2020, les Commissions se sont réunies 5 fois

**Politique  
environnementale -  
Nouvelles énergies -  
Cadre de Vie  
18 membres**

- M. DENIZOT
- G. VADROT
- JP. BOURGOGNE
- C. CHATEAU
- M. BOULEY
- D. TRUCHOT
- C. PAPPAS
- JN. MORY
- J. FROTEY
- JC. VALLET
- JL. BECQUET
- S. ARRAULT
- D. SAVARY
- A. GUICHARD
- ML. BROCHOT
- C. BERNHARD
- G. CHAMPANNAY
- J. VION

**Aménagement et  
développement du  
territoire - développement  
rural - Infrastructures -  
Transport :  
18 membres**

- G.ROY
- P. BOLZE
- R. BOUILLET
- G. BRUNEL
- X. COSTE
- V. LEVIEL
- V. LONGIN
- V. SPARTA
- JC. BROUSSE
- D. SAINT-EVE
- C. GHISLAIN
- P. BROUANT
- C. GARREAU
- R. ROCH
- J. CLERGET
- A. PASCAL
- S. GRAPPIN
- S. JACOB

**Relance  
économique - Emploi  
Développement et  
Attractivité - Promo-  
tion du territoire :  
18 membres**

- M. CHAPUIS
- A. CAILLAUD
- A. DIERICKX
- C. FOUGERE
- S. LEFAIX
- E. MONNOT
- S. REZIGUE
- G. NAIRAT
- E. BRUNAUD
- Y. PYS
- C. DANCER
- JL. BAUDOIN
- P. MALAQUIN
- R. CHAMPAUD
- G. ARPAILLANGES
- G. GREFFE
- M. MOINGEON
- E. SORDET

**Enfance, Petite  
enfance - Formations  
artistiques -  
Equipements sportifs  
17 membres**

- J. METAIS
- JP. ROY
- B. BENINGER
- P. ROSSIGNOL
- JP. MONIN
- P. ROUX
- B. REPOLT
- S. DAHLEN
- O. MENAGER
- V. RICHER
- D. CARRIER
- D. DURIAUX
- C. DEREPIERRE
- A. GEHIN
- O. PUSSET
- V. ROUXEL-SEGAUT
- T. GLOAGUEN

**Finances,  
Synthèses :  
18 membres**

- G. DROMARD
- B. BATAULT
- P. BOULET
- M. PIERRON
- P. HUGUENIN
- JL. PETIT
- D. THOMAS
- M. QUINET
- J. MAREY
- JF. CHAMPION
- R. MORIN
- C. POULLEAU
- J. FOL
- O. ATHANASE
- S. LAURENT
- MF. BRAVARD
- E. JEUNET-MANCY
- A. FAIVRE





# Les moyens au service d'un Territoire

## Les Ressources Humaines :

Présentation générale de l'effectif au 31 décembre 2019:

# 394 postes pourvus :

## Caractéristiques de l'année 2020

2020 a été marquée par la pandémie. Malgré une alternance de périodes où l'activité était restreinte ou en travail à distance, les projets structurants suivants ont été menés dans le service.

- Mise en place d'une procédure d'enquêtes des accidents du travail avec arbre des causes et plan d'action correctives et préventives,
- Création d'un support de communication « minutes sécurité »,
- Edition de « flash covid » en regard de l'évolution des protocoles sanitaires en vigueur,
- Mise en place des titres restaurant selon les modalités réglementaires,
- Réorganisation du service RH,
- Poursuite de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Service Enfance : stagiatisation de 11 agents et réflexion pour mettre en place des contrats de plus longue durée,
- Politique de contractualisation des agents à Temps non complet.



## Orientations RH pour 2021/2022 :

- Suite de la mise en œuvre du RIFSEEP avec un travail de réflexion et d'étude sur le Complément Indemnitare Annuel (CIA) : 3ème trimestre 2021,
- Projet de mise à jour du protocole de temps de travail,
- Elaboration des Lignes Directrices de Gestion : Définition d'une politique RRH, stratégie pluriannuelle de pilotage RH, volet sur la mobilité interne, valorisation du parcours professionnel (Avancement de grade, mobilité interne),
- Elaboration du Rapport Social Unique,
- Création d'outils de pilotage (suivis budgétaire et de la masse salariale),
- Formation : refonte et exploitation des entretiens d'évaluation,
- Mise en place du télétravail : 3ème trimestre 2021.
- Mise en place de nouvelles mesures dans le suivi des indicateurs et dans les actions correctives et préventives contre l'absentéisme, notamment en ce qui concerne les accidents du travail.



## Les Finances :

La Communauté d'Agglomération a réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurants sur le territoire, tout en gardant un niveau d'endettement faible et ce malgré le contexte sanitaire. Les résultats de l'exercice 2020 sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération. Une santé financière tout de même mise à mal du fait de la crise sanitaire mais qui a permis d'absorber une partie des impacts pour l'année 2020 (augmentation de dépenses, baisse de recettes, mise en place d'un plan de continuité notamment pour les services transports, déchets, eau et assainissement).

Sur le budget principal, on constate une hausse des charges de fonctionnement par rapport à 2019 (+ 1.27M € par rapport à 2019).

La capacité d'autofinancement de la collectivité a ainsi permis de réaliser plus 1.4 M € de dépenses d'équipement, notamment dans les domaines du tourisme et de la mobilité, des équipements culturels ou sportifs, de l'équipement informatique ou encore de l'Enfance et la Petite Enfance. Les budgets annexes de l'EPCI : Transport, Eau, Assainissement Régie et Affermage et Zones d'activités, démontrent une nouvelle fois la volonté de continuer l'amélioration du service de transport, de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement et de développer le tissu économique.

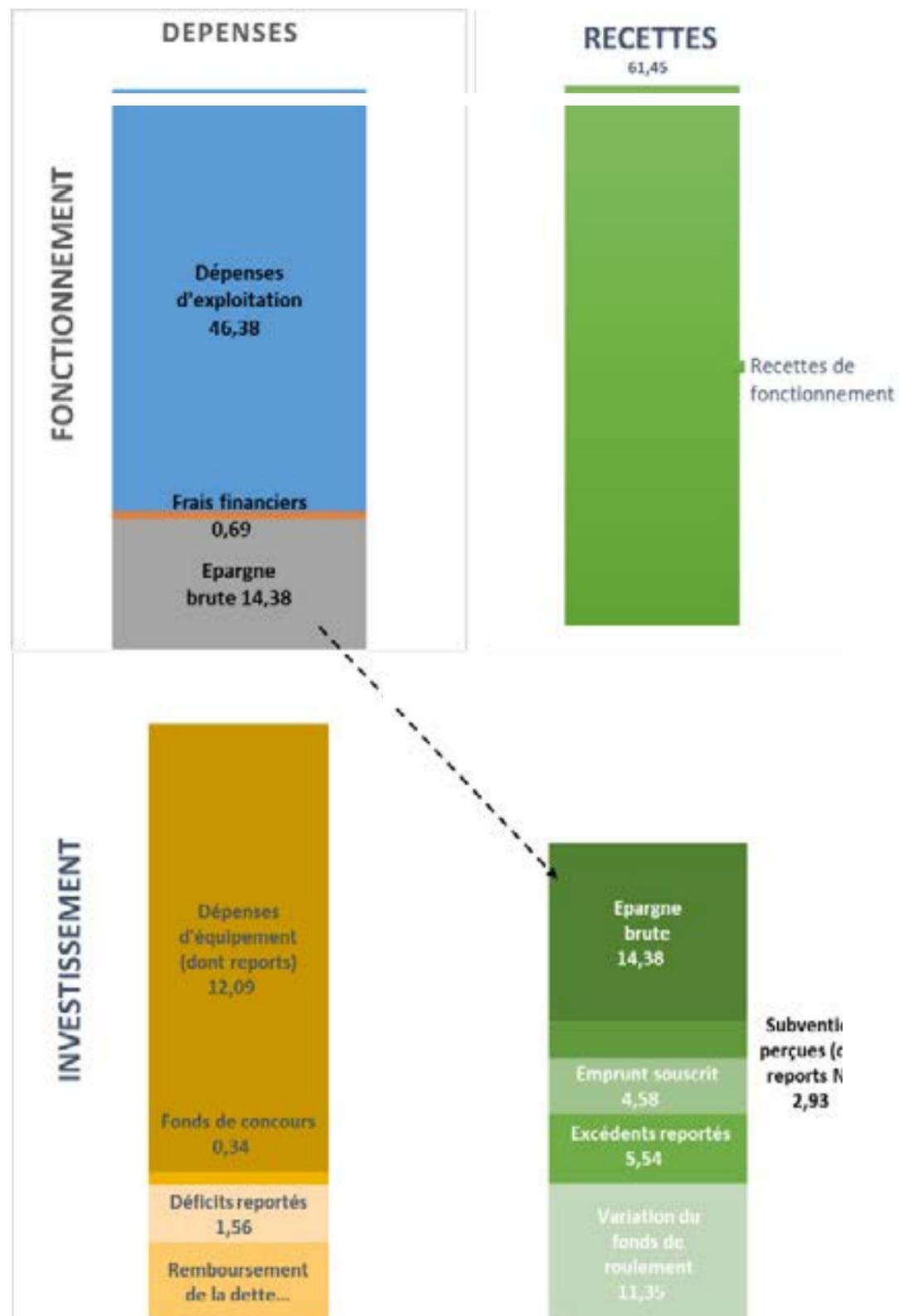
En 2020, le budget consolidé (1 budget principal et 14 budgets annexes) a été voté à hauteur de 131.39 M € et réalisé à hauteur de 91 M € d'euros en dépenses (soit un ratio de réalisation de 71%) et à hauteur de 109 M € en recettes (soit un taux de réalisation de 83%).



# Bilan de l'année 2020

- Les grandes masses budgétaires 2020, tous budgets confondus - En millions d'Euros

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2020, le compte administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



## Mieux Comprendre ce Schéma :

- La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.
- La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître ou d'améliorer le patrimoine collectif.
- La section de fonctionnement permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).
- L'épargne brute, des ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.
- Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel ont été retranchées, les dépenses et recettes engagées, mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.



## • Les recettes de fonctionnement :

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 61.45 M € (hors opération d'ordre), en hausse de 5.76 % par rapport à l'exercice 2019, et se répartissent comme suit :



### Les recettes issues de la fiscalité locale : 21.63 millions d'euros

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOM) s'élèvent à 14.35M € et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 6.4 M €.

### Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 6,87 millions d'euros

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable. Ces dernières contribuent principalement au financement des investissements.

### Le versement transport : 2.45millions d'euros

Acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.



### Les subventions et participations : 5.56millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne et les éco-organismes.

Ces aides financières ont contribué principalement au financement des services d'enfance et petite enfance, des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement des services d'eau et d'assainissement.

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4.60 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels.

### Les dotations versées par l'Etat : 3.97 millions d'euros

Composées de la dotation de compensation (3 M€), de la dotation de péréquation (480 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (488 K€).



## Zoom sur les dotations de l'Etat

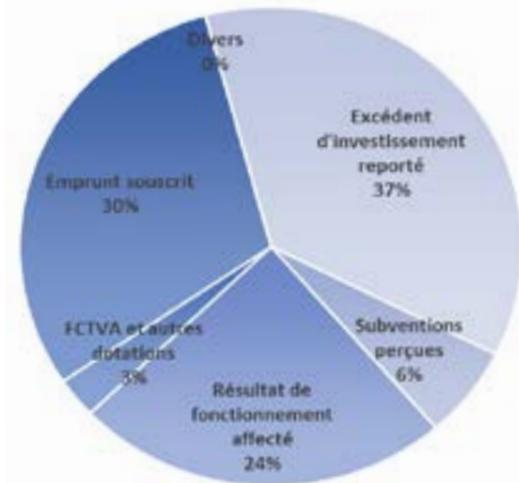
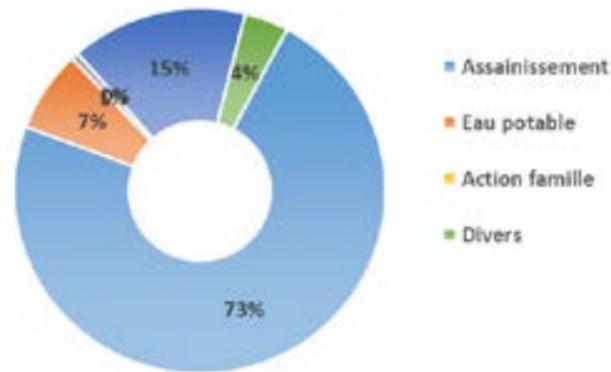
Depuis 2013, les administrations publiques locales sont largement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

Sur la période 2018-2019, les dotations de l'Etat ont diminué de 2.2 M d'euros pour la Communauté d'Agglomération.

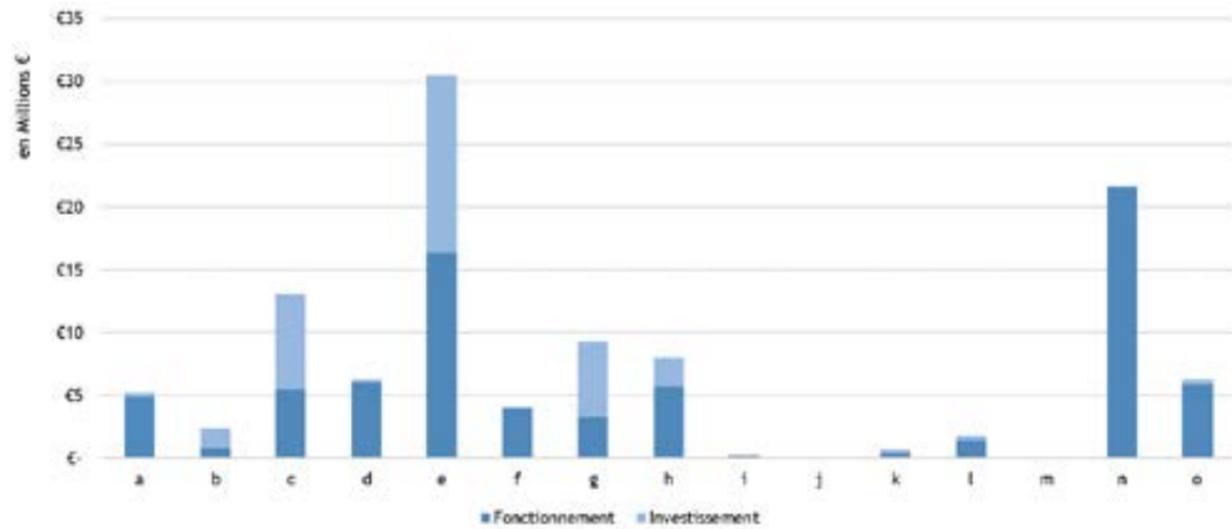
• Les recettes d'investissement et de fonctionnement :

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 15.13M d'euros réparties comme suit :

Subventions perçues par compétence  
941 k €



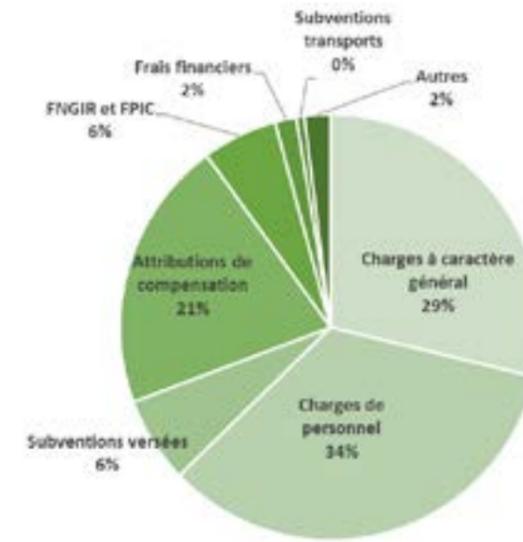
La répartition des recettes (investissement et fonctionnement) par compétence se présente comme suit :



- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédents antérieurs (budget principal)
- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelle et sportives
- l politiques environnementales et touristiques
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

• Les dépenses de fonctionnement:

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à 47.07M d'euros et augmentent de 6,8 %.



• Les dépenses d'investissement:

Les dépenses réelles d'investissement se portent à 14,32 M d'euros pour l'année 2020 :



# Zoom sur les investissements 2020

## Compétence Sport

- **236k** de travaux d'investissement sur des équipements sportifs dont :
  - 37k€ pour le forum
  - 77k€ pour Michel Bon
  - 42k€ pour St-Nicolas
  - Et 80k€ pour la préparation de la nouvelle structure à Ladoix.

## Compétence Déchets

- **155k €** notamment pour l'acquisition de bacs et de conteneurs.

## Compétence Environnement

- **177k €** sur la compétence Environnement pour les chemins d'accès et l'écopâturage aux étangs d'or.

## Administration générale

- **227k €** pour le changement de serveur et le développement d'un parc de Pc portable pour le télétravail.

## Compétence petite enfance

- des travaux sur les structures Petite Enfance dont **93k €** concernant la crèche Blanches Fleurs.

## Compétence tourisme mobilité

- des travaux pour les véloroutes pour **88k€** et **33k** pour les climats du vignoble de Bourgogne

## Compétence Habitat

- **72k €** pour le Programme Local de l'Habitat

## Patrimoine bâti

- des travaux d'accessibilité pour **87k€**

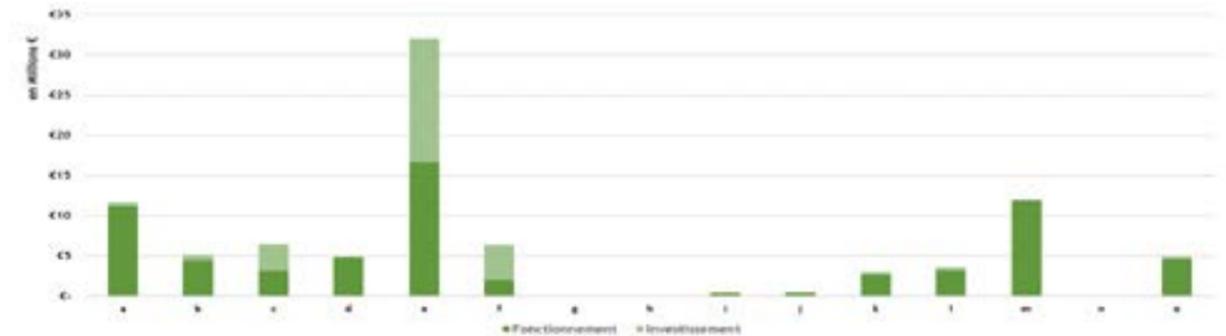
## Compétence Assainissement

- travaux d'amélioration des réseaux sur la commune de MEURSAULT avec 800 ml de réseaux posés
- travaux d'amélioration sur les stations d'épuration de SAINT-ROMAIN et BOUILLAND
- autres travaux plus ponctuels sur les Communes de LADOIX-SERRIGNY, CHOREY-LES-BEAUNE, RUFFEY-LES-BEAUNE, VIGNOLES, avec toujours pour objectif la lutte contre les arrivées d'eaux claires parasites, nuisibles au bon fonctionnement des réseaux et des usines d'épuration,
- travaux préalables à des aménagements sur le site de la future CITE DES VINS à Beaune
- achèvement des travaux de reconstruction de la station d'épuration de MELOISEY

## Compétence Eau

- 2020 a confirmé la tendance déjà observée les années précédentes avec une tension de plus en plus forte sur les ressources.
- Une grande partie du budget a été consacrée au renouvellement des réseaux afin de remplacer les infrastructures vieillissantes et limiter les fuites (Communes d'ALOXE-CORTON, BEAUNE, BLIGNY LES BEAUNE, CHEVIGNY EN VALIERE, CHOREY LES BEAUNE, CORGENGOUX, CORBERON, PERNAND-VERGELESSES, LADOIX-SERRIGNY, MEURSANGES, MEURSAULT, CHASSAGNE-MONTRACHET, MONTAGNY-LES-BEAUNE et VIGNOLES).
- Démarrage de la construction de la nouvelle usine de traitement d'eau potable de CHAGNY

## • La répartition des dépenses (investissement et fonctionnement) par compétence :

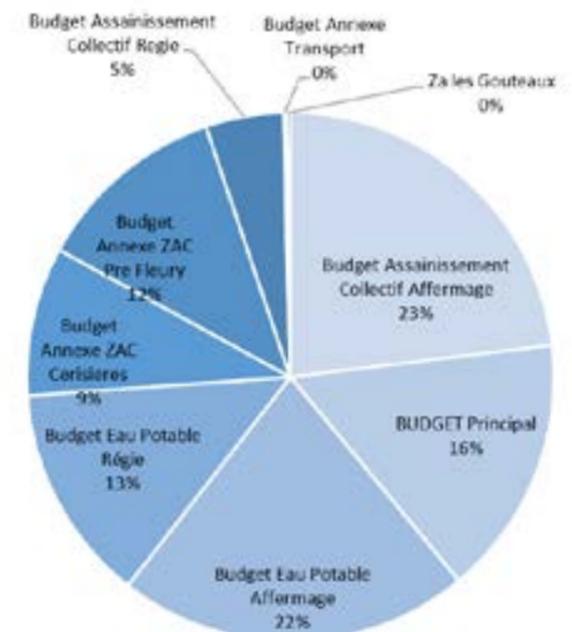


- a Action Famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'Etat
- g Eau Potable
- h Excédents antérieurs (budget principal)

- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k politiques Culturelle et sportive
- l politiques environnementale et touristiques
- m Reversement aux communes
- n Recettes fiscales
- o transports publics urbains et scolaires

## La stratégie d'endettement :

Fin 2020, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à **32.97 M €**  
Il se répartit entre les différents budgets comme ceci :



En 2020, plusieurs emprunts pour **4.57 M €** ont été réalisés sur les budgets ZAC des Cerisieres et Pre Fleury ainsi que sur les budgets eaux (affermage + régie) et Assainissement Régie.

# Perspective pour l'année 2021:

## • Les dotations de l'Etat

La réduction des dépenses des collectivités annoncées par le Gouvernement sur la période 2018-2022 ne devrait pas passer par une baisse des dotations, mais en priorité par une diminution des dépenses directes des collectivités

## • La fiscalité

Dans le contexte sanitaire et économique particulier, les conséquences immédiates ont été une baisse très importante des recettes perçues et une augmentation des dépenses engagées, portant gravement atteinte à la capacité d'autofinancement.

### La fiscalité économique

Le taux est porté de 20.87% à 22.19 %. Beaune Côte & Sud reste ainsi l'Agglomération ayant la fiscalité la plus basse de France.

### La fiscalité des ménages

Fixation à 1,8 % du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti et maintien à l'identique le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti à 1,17%.

### La Taxe d'Enlèvement des Ordures

#### Ménagères

Maintien des taux appliqués : 9.90% pour la zone 1 (secteur hors Beaune) et 6.25% pour la zone 2 (Beaune)

### Le versement transport

Maintien du taux du versement transport fixé à 0,60%.

## • Les tarifs

En 2020, le principe d'une part fixe qui évolue en fonction des indices des marchés publics et une part variable qui reste stable pour l'ensemble des prestations pour les prestations relatives à l'Enfance Périscolaire et Extrascolaire est conservé.

Les tarifs 2021 concernant les Equipements sportifs, l'Ecole des Beaux-Arts, le conservatoire de musique et les Transports sont maintenus.

Concernant les Déchets, les tarifs sont maintenus pour les particuliers et évoluent pour les professionnels.

Les tarifs de l'assainissement collectif et de l'eau potable continuent d'évoluer. En effet, afin de poursuivre la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur ces compétences, il est nécessaire de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt.

## • En matière de dépenses :

L'Agglomération poursuivra sa volonté de maîtriser les dépenses d'exploitation tout en maintenant une qualité du service rendu mais s'attachera aussi à entretenir ses équipements et à investir dans des projets structurants.





Quelques opérations significatives parmi les marchés passés en 2020 :

MARCHES TRANSVERSAUX		
Fourniture de produits d'entretien	Appel d'offres ouvert	Estimation de 350 000 € HT sur 4 ans
Fourniture de service de communications électroniques pour le groupement de commande constitué entre la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, la Ville de Beaune et son CCAS	Appel d'offres ouvert	Sans minimum sans maximum Simulation lot 1 : 39 940,03 € HT Simulation lot 2 : 96 175,63 € HT Simulation lot 3 : 43 905,60 € HT Simulation lot 4 : 113 354,12 € HT
QUELQUES OPERATIONS SIGNIFICATIVES		
Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, des déchets assimilés et de la collecte sélective – secteur Pays Beaunois et secteur de Nolay	Appel d'offres ouvert	Sans minimum sans maximum Simulation : 564 763,56 € HT
Fourniture de composteurs individuels et collectifs pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud	Procédure adaptée	Maximum 140 000 € HT lot 1 / 70 000 € HT lot 2
Travaux d'assainissement et d'eau potable suite à une étude diagnostique dans le quartier Layrotte à Nolay	Procédure adaptée	Budget voté : 470 000 € HT assainissement 260 000 € HT eau potable DQE : 560 467,40 € HT
Travaux d'assainissement suite à une étude diagnostique sur la commune de Chassagne Montrachet	Procédure adaptée	Budget voté : 510 000 € HT DQE : 461 527,00 € HT
Marché de prestations d'intérim pour la mise à disposition d'agents de collecte des ordures ménagères pour les besoins temporaires en main d'œuvre de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.	Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable	Maximum 39 000 € HT
MOE Infrastructures – désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en place de l'assainissement collectif et création d'une station d'épuration, le renouvellement du réseau et des branchements d'eau potable sur les Communes de CORCELLES LES ARTS et EBATY, et le hameau de MIMANDE (sur la commune de CHAUDENAY)	Procédure adaptée	Forfait provisoire de rémunération : 116 770,50 € HT
MOE Infrastructures - désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire de covoiturage à Beaune	Procédure adaptée	Forfait provisoire de rémunération : 95 947,26 € HT



Montants en € HT des marchés publics lancés en 2020

Pour 2020, le montant total des marchés notifiés :

- à prix global et forfaitaire, s'élève à 1 110 593,14 HT (765 536,95 € HT et 345 056,19 € HT pour les marchés subséquents résultant d'accords-cadres)
- à prix unitaires, est estimé à 2 722 880 € HT.

Quelques résultats annuels :

La Direction de la Commande Publique et des Achats, dans le respect des procédures, a pour principale mission de réaliser des achats raisonnés au meilleur rapport qualité/prix.

41 500 euros d'économie ont été réalisés en 2020 à la suite de négociations. L'achat en groupement de commande a été privilégié ce qui a permis de générer des économies substantielles.

## Obligations réglementaires :

La Direction de la Commande Publique et des Achats dématérialise la totalité des procédures y compris les modifications de marchés le cas échéant.

L'ensemble des besoins supérieurs à 40 000 € HT est systématiquement publié via le profil afin d'alimenter les données essentielles.

La Commande Publique a été codifiée par le législateur : depuis le 1er avril 2019 LE **CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE** s'applique pour l'ensemble des procédures.

Depuis le 1er janvier 2020, le seuil de publicité a été relevé à 40 000€ HT pour l'ensemble des marchés, les seuils des procédures ont été revus à la baisse. Pour autant, en interne, la possible mise en concurrence par les services instructeurs est autorisée dans la limite de 25 000€ HT, même si elle ne doit pas être systématique.



# La Direction des Opérations d'Aménagement

En 2020, la Direction des opérations d'aménagement a piloté de nombreux travaux et études :

## **INTERVENTIONS DE MAINTENANCE DES BATIMENTS :**

282 interventions réalisées sur les structures gérées par la CABCS

### **Bâtiments communaux loués :**

Enfance : 54 interventions

Administratifs et Techniques : 12 interventions

Culture : 6 interventions

Un total de 72 interventions

### **Structures appartenant à la Communauté d'Agglomération :**

Petite Enfance : 116 interventions

Enfance : 58 interventions

Administratifs et Techniques : 34 interventions

Sports : 2 interventions

Un total de 210 interventions

## **DETAIL SOMMAIRE**

### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES :**

#### **BATIMENTS ADMINISTRATIFS :**

##### **Maison de l'intercommunalité :**

Travaux de réfection en peinture de 9 bureaux :

Coût : 8 241.12 € TTC

##### **Bâtiment Saint-Jean :**

Réparation de certains parquets dans les bureaux et circulations :

Coût : 1 812.00 € TTC

##### **Local Technique de la régie des Eaux de Chagny :**

Pose d'une alarme et d'un portail automatique :

Coût : 21 767.00 € TTC

Menuiserie et création de marches d'escalier :

Coût : 13 253.00 € TTC

Installation d'un système de climatisation dans le bureau :

Coût : 3 855.06 € TTC

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

### BATIMENTS SPORTIFS

#### Complexe Michel BON à Beaune :

Travaux de réfection en peinture du hall d'entrée et des couloirs :

Coût : 7 595.36 € TTC

Installation d'une centrale de traitement de l'air dans la salle de lutte :

Coût : 18 861.60 € TTC

Remplacement de l'alarme incendie :

Coût : 16 200.00 € TTC

Remplacement des menuiseries extérieures :

Coût : 29 358.00 € TTC

Travaux de peinture et revêtements muraux dans la salle omnisports :

Coût : 14 582.00 € TTC

#### Complexe Saint-Nicolas à Meursault :

Notification du marché afin d'effectuer l'étanchéité des gradins extérieurs :

Coût : 77 180 € TTC

Notification du marché pour le remplacement des carrelages dans les halls du RdC et du R-1 :

Coût : 42 332 € TTC

Mise en place d'un soubassement de protection sur les murs dans le couloir de foot

Coût : 8 141 € TTC

### BATIMENTS PETITE ENFANCE

#### Crèche Blanche Fleurs/REPAM Nord :

Motorisation de volets roulants dans la salle d'activité du REPAM Nord :

Coût : 6 073.20 € TTC

Travaux de réfection de peinture dans deux unités de la crèche :

Coût : 2 010.00 € TTC

Réalisation d'une étanchéité résine sur le sol de l'accès à la cour extérieure de la crèche :

Coût : 3 960.00 € TTC

Aménagements extérieurs des aires de jeux (marché notifié fin 2019) :

Coût : 75 193.20 € TTC

#### Crèche St Jacques :

Travaux de réfection de peinture du hall d'entrée et de deux dortoirs :

Coût : 6 329.44 € TTC

Travaux de réfection du revêtement de sol PVC du hall et d'un couloir :

Coût : 5 746.84 € TTC

Remplacement de deux fenêtres dans le dortoir des grands :

Coût : 3 520.20 € TTC

Installation d'un système de climatisation dans la salle « Château » :

Coût : 7 967.46 € TTC





#### Les moyens au service d'un Territoire

Micro-Crèche de Nolay :

Travaux de réfection de peinture des deux salles d'activités :

Coût : 4 735.20 € TTC

Installation d'un système de climatisation dans une salle d'activité :

Coût : 6 698.94 € TTC

Crèche et REPAM de Chagny :

Plantation d'une haie de charmilles côté rue :

Coût : 900.96 € TTC

Installation d'un système d'ombrage dans la cour des grands :

Coût : 20 302.50 € TTC

Installation d'un système de climatisation dans la salle « section des grands » :

Coût : 8 016.00 € TTC

Installation de stores au REPAM :

Coût : 1 673.00 € TTC

REPAM Centre Est – Beaune Bretonnière :

Travaux de réfection de peinture de la salle d'activité, du couloir et du bureau :

Coût : 2 782.80€ TTC

#### **BATIMENTS ENFANCE :**

Structure Périscolaire Jeanne d'Arc Beaune : Travaux d'aménagement du sanitaire pour mise en place d'une machine à laver/sèche-linge et réfection de peinture :

Coût : 9 49.32 € TTC

Création d'une alimentation d'eau/électricité et d'évacuation pour la mise en place machine à laver/sèche-linge :

Coût Plomberie : 1 217.70 € TTC

Coût Electricité : 1 871.03 € TTC

Structure Périscolaire Ladoix Serrigny :

Travaux de réfection de peinture de deux salles d'activités et d'une salle de restauration :

Coût : 16 472.40 € TTC

Réfection du mur en pierres sèches (marché notifié fin 2019)

Coût : : 77 237 € TTC

Structure Périscolaire de Montagny :

Installation d'un système de climatisation dans les 2 salles d'activités :

Coût : 9 343.92€ TTC

Conservatoire de Musique :

Travaux de réfection de peinture, sols, éclairage dans 2 salles de cours y compris traitement de l'acoustique

Coût : Peinture : 19 664.90 € TTC

Coût : Electricité : 4 472.05 € TTC

Coût : Acoustique : 14 606.36 € TTC

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LE CADRE DE L'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) :

Mise en conformité de 7 bâtiments communautaires :

- Siège de la CABCS,
- Péri-scolaire de Bligny-les-Beaune,
- Péri-scolaire de Montagny-les-Beaune,
- Péri-scolaire de Ladoix-Serrigny,
- Cantine Jeanne d'Arc de Beaune,
- Bâtiment saint Jean
- Bel Air

Coût : 179 000.00 € TTC hors honoraires de l'architecte et des bureaux d'études

Etudes pour la mise en accessibilité de 4 bâtiments communautaires :

- Multi-Accueil Saint-Jacques,
- Accueil péri-scolaire de Val-Mont,
- Complexe Michel Bon
- Forum des Sports

ENERGIES :

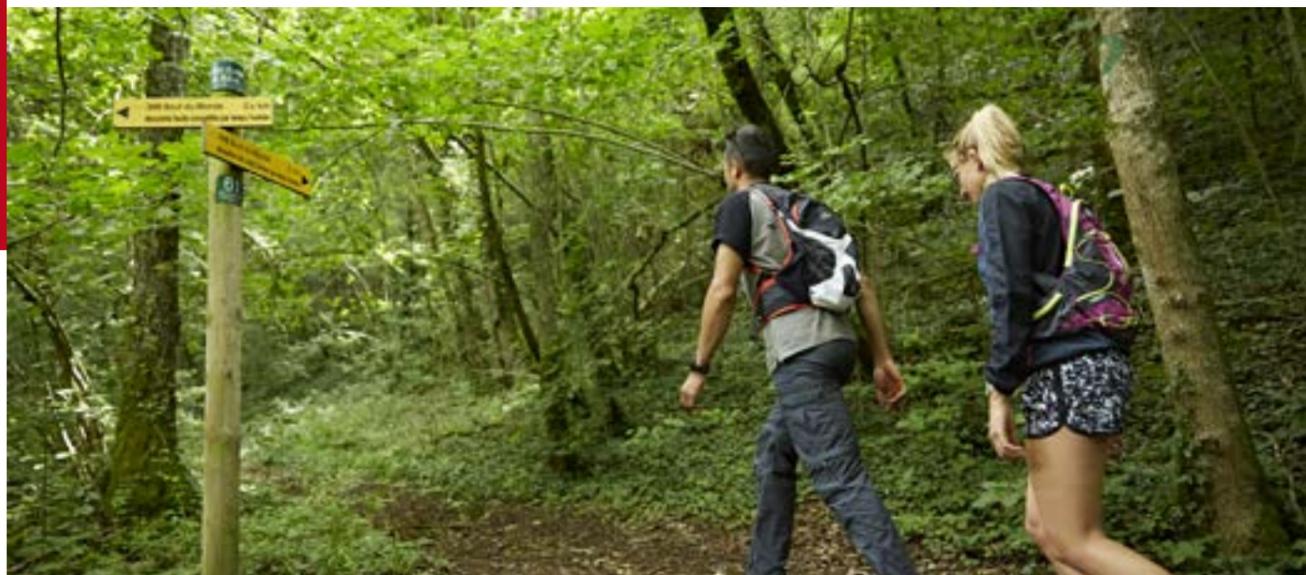
Suivi énergétique dans 22 bâtiments communautaires via l'outil de supervision (Advizeo) :

- Sondes suivi Températures : 55 sondes
- Sondes suivi consommations électriques : 21 sondes
- Sondes suivi consommations gaz : 22 sondes
- Sondes suivi consommations eau : 19 sondes

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :

ZAC PRE FLEURY : DEFENSE INCENDIE :

- o Mise en place d'une citerne incendie d'une contenance de 240 M3  
Prix : 30 600 € TTC



## SENTIERS DE RANDONNEES :

Les 14 Sentiers Nord représentent une longueur cumulée de 142 kms

10 sentiers, soit 104 Kms, ont été entretenus et sécurisés en 2020 :

- N° 4 : le Chemin des Bois (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N° 5 : Le Chemin des Vignes (SAVIGNY LES BEAUNE)
- N° 7 : Par Mont et par Vers (MELOISEY)
- N° 8 : Le Sentier du Montferrand (NANTOUX)
- N° 9 : Le Sentier des Biques (BOUZE LES BEAUNE)
- N° 10 : La Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N° 11 : Montagne St Désiré, Mont Battois et Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N° 12 : A travers quelques premiers crus de Beaune (BEAUNE)
- N° 13 : Autour de Pommard et Volnay (POMMARD ET VOLNAY)
- N° 14 : Le sentier des Buis (MONTHELIE ET MEURSAULT)

4 sentiers, sur 48 kms, ont été balisés :

- N°8 : Le sentier du Montferrand (NANTOUX)
- N° 9 : Le sentier des Biques (BOUZE LES BEAUNE)
- N°10 : La Montagne de Beaune (BEAUNE)
- N°11 : Montagne St Désiré, Mont Battois et Montagne de Beaune (BEAUNE)

Au total sur les Sentiers Nord, 256 Kms ont été parcourus par le patrouilleur

Les 17 Sentiers Sud représentent une longueur cumulée de 179 kms

9 sentiers, soit 104 kms, ont été entretenus et sécurisés en 2020

- N° 15 : Sentier Meursault Blagny (MEURSAULT ET BLAGNY)
- N° 16 : De vigne en vigne en passant par les anciennes carrières de Dolomie (AUXEY-DURESSES ET SAINT-ROMAIN)
- N° 17 : En croisant le diable (SAINT-ROMAIN)
- N° 22 : Les collines de Maison Forte (SAINT-AUBIN)
- N° 23 : Balade en Montrachet (PULIGNY-MONTRACHET)
- N° 24 : De Vignes en bois (CHASSAGNE-MONTRACHET)
- N° 25 : Circuit de Moulin (SANTHENAY)
- N° 26 : Circuit de Crêtes (SANTHENAY)
- N° 29 : Sentier des trois Vels (AUBIGNY LA RONCE)

4 Sentiers, sur 46 kms, ont été balisés :

- N° 16 : De vigne en vigne en passant par les anciennes carrières de Dolomie (AUXEY DURESSES ET SAINT-ROMAIN)
- N° 17 : En croisant le diable (SAINT-ROMAIN)
- N° 25 : Circuit de Moulin (SANTHENAY)
- N° 26 : Circuit de Crêtes (SANTHENAY)

Au total sur les Sentiers sud, 254 Kms ont été parcourus par le patrouilleur

Bilan général :  
Sentiers entretenus et sécurisés : 208 / 451 kms  
Sentiers balisés : 94 / 451 kms

VELOROUTES ET VOIES VERTES :

Entretien hebdomadaire : 65 kms  
Soit environ : 3 380 kms parcourus par an



## Perspectives 2021 :



### BEAUNE :

- **Maison de l'intercommunalité** : Réfection peinture de deux bureaux, remplacement d'une baie vitrée dans un bureau, études pour le réaménagement de la salle plénière.
- **Forum des Sports** : Remplacement de la centrale d'alarme incendie.
- **Ecole des Beaux-Arts** : Remplacement du parquet de la grande salle.
- **Conservatoire de musique** : Réfection de peinture et revêtement de sol de salles de cours.
- **Crèche Saint-Jacques** : Réfection de peinture et faux plafonds de deux salles d'activités, réfection de l'éclairage de deux unités, réfection de l'étanchéité de la toiture et skydome et motorisation des volets roulants existant côté cour.
- **Crèche Blanches Fleurs** : Réfection de peinture de deux salles d'activités et des dortoirs, remplacement des stores côté cour et remplacement d'une partie du bardage extérieur.
- **Crèche la Cabotte** : Désignation d'un architecte pour le réaménagement partiel.
- **Accueil périscolaire St Nicolas** : Réfection de peinture du couloir et de deux salles d'activités.
- **Accueil périscolaire des Peupliers** : Réfection de peinture de la salle de garderie et de la salle de restauration.
- **Accueil périscolaire St Exupéry** : Réfection de peinture et faux plafond de la salle de restauration et de la cuisine.
- **Accueil périscolaire de Bretonnière** : Réfection de peinture du hall et d'une salle d'activité.
- **Accueil périscolaire des Echaliers** : Réfection de peinture et revêtement de sol de la salle d'activités des primaires.
- **Bâtiment de Perpreuil** : Travaux de peinture pour les services des Transports et de la Commande Publique.

### CHAGNY :

- **Crèche** : Réfection de peinture de deux salles d'activités, installation d'un système de climatisation dans la section des petits.

## La Plateforme Ressources:



- EVELLES :**
- Accueil périscolaire : Réfection en peinture de l'office.
- LADOIX-SERRIGNY :**
- Accueil périscolaire : Remplacement des sanitaires et installation d'une clôture séparative.
- MEURSAULT :**
- Centre Sportif Saint-Nicolas : Travaux de carrelage dans les halls du RdC et du R-1, travaux d'étanchéité des gradins extérieurs, réfection en peinture du hall d'entrée et la salle omnisports, travaux de peinture dans le hall et future salle de réunion, travaux d'étanchéité des dalles de la terrasse.
- MONTAGNY LES BEAUNE :**
- Accueil périscolaire : Réfection en peinture du hall d'entrée.
  - Baignade naturelle : Installation d'un container et remplacement d'arbres.
- NOLAY :**
- Crèche : Réfection de peinture des deux dortoirs et rehaussement des poignées de porte de la structure.
  - Restaurant scolaire : Remplacement du carrelage de l'office.

### ACCESSIBILITE :

- Travaux de mise en accessibilité de 4 bâtiments : salle des sports du Forum et Michel Bon de Beaune, périscolaire de Valmont, crèche Saint-Jacques de Beaune ainsi que les études pour les travaux de mise en conformité pour les sites de Saint Nicolas, Meursault et crèche de Nolay.
- Suivi des actions dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communautaires.

### Z.A.C. CHAGNY/CHASSAGNE-MONTRACHET :

- 2ème phase d'aménagement.



## Assistance technique:

En 2020, 9 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 53 que compte la Communauté d'Agglomération.  
9 projets communaux ont été accompagnés

## Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes:

En 2020, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de 21 délibérations pour le compte des communes.

Demandes de subventions	:	6	
Approbation de résultats de consultation	:	3	
Dont maîtrise d'œuvre inférieure à 90 000 € H.T.			
Dont travaux procédures adaptées supérieures à 15 000 € H.T.			
Approbation d'avenants aux marchés	:	4	
Dont maîtrise d'œuvre : 2			
Dont travaux : 2			
Approbation contrats assurances + contrôle technique + SPS	:	5	
Approbation de projet ou de programme	:	2	
Modification de plan de financement ou enveloppe financière	:	1	

Assistances à la notification de marchés, tranches optionnelles et d'avenants :  
- assistances pour un montant de : 1 337 645.59 € / TTC actualisé.

## Communes – Opérations – Dépenses d'investissement T.T.C.

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2020, elle a aidé au contrôle de 68 opérations de paiement réparties comme suit :

BOUZE-LES-BEAUNE	Restauration église	3	18 900,34 €
CHEVIGNY-EN-VALIERE	Réhabilitation mairie + logement	12	113 762,73 €
CHOREY-LES-BEAUNE	Aménagement rue des Rêpes	8	60 415,66 €
MEURSANGES	Halle artisanale et culturelle	3	8 777,34 €
MEURSAULT	Réhabilitation façade de la Mairie	2	641,00 €
PERNAND-VERGELESSES	Réaménagement salle L. Pavelot	9	22 595,94 €
SAINT-AUBIN	Travaux voirie Rue du Paradis	6	141 096,07 €
SANTOSSE	Réhabilitation de la mairie	24	141 574,42 €
VOLNAY	Réaménagement mairie	1	630,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>508 393,50 €</b>

## Assistance à la conduite des projets communaux

Assistance à la conduite de chantier : 3 interventions  
 Assistance à la réception de chantier : 1 intervention

## Perspectives 2021

BOUZE LES BEAUNE	Travaux de restauration de l'Eglise SAINT-VINCENT
PERNAND VERGELESSES	Travaux d'aménagement de la salle L. PAVELOT
MEURSAULT	Travaux d'enduits de la façade de la Mairie Changement des menuiseries de l'école primaire Voie de contournement Construction d'une salle festive
SANTOSSE	Travaux de réhabilitation de la Mairie et mise en accessibilité et d'un logement
SAVIGNY LES BEAUNE	Travaux de réhabilitation et extension de la salle multisports
SAINT-AUBIN	Travaux de voirie Réhabilitation d'un logement communal
VOLNAY	Réaménagement de la mairie
CORMOT-VAUCHIGNON	Réhabilitation d'un bâtiment Communal en gîte
BLIGNY LES BEAUNE	Création d'un lotissement Création de logements locatifs
MONTAGNY LES BEAUNE	Agrandissement d'une salle à usage multiple



# Les Actions économiques et d'aménagement



# Le Développement Économique:

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire avec notamment les confinements successifs qui ont fortement impacté l'économie nationale et locale.

Devant cette situation inédite, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud avec le concours de la Région Bourgogne Franche-Comté a particulièrement œuvré pour soutenir et aider l'économie de proximité afin de protéger, préserver les emplois locaux et favoriser la relance en soutenant les projets d'investissement.

En effet, le 3 septembre 2020, une convention a été signée avec la Région, mettant en place le dispositif « Pacte Régional des territoires pour l'économie de proximité », comportant deux volets:

## - Le Fonds Régional d'avances remboursables :

Il s'agit d'une consolidation de la trésorerie des entreprises à court et moyen terme, en complémentarité d'autres dispositifs existants. Les entreprises peuvent ainsi solliciter une avance remboursable à taux zéro d'un montant allant de **3 000 € à 15 000 €**, jusqu'à 7 ans, dont différé de remboursement jusqu'à 2 ans.

La CABCS verse à la Région Bourgogne-Franche-Comté un euro par habitant. La Banque des territoires et la Région abondent ce fonds, à hauteur d'un euro chacune également. La Région assure quant à elle la distribution des sommes aux entreprises et en informe la CABCS.

- Au 31 décembre 2020 :
- 5 entreprises du territoire ont bénéficié de ce fonds,
- Pour un montant total d'avance remboursable de 70 000 € (soit une moyenne de 14 000 € par dossier),
- Avec un différé moyen de 19 mois environ,
- Et un remboursement sur 43 mois environ,
- Permettant ainsi de maintenir 18,5 emplois.



## Les actions économiques et d'aménagement

### - Le Fonds Régional des Territoires :

Pour ce fonds, la CABCS verse 100 000 € et la Région contribue à hauteur de 206 992 € en investissement et 51 748 € en fonctionnement.

Il s'agit d'un dispositif d'aide directe, sous forme de subventions à l'investissement pour les entreprises de moins de 10 salariés pouvant aller jusqu'à 10 000 €, sous réserve de la constitution d'un dossier de demande.

Les dossiers sont analysés avec la plus grande rapidité dans le cadre d'un jury composé d'élus de l'Agglomération et de représentants sociaux professionnels.

L'animation du Fonds régional des territoires est confiée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or Dijon Métropole.

Au 31 décembre 2020 :

- 5 jurys se sont réunis examinant 75 dossiers au vu de 250 contacts et 50 dossiers inéligibles.
- 48 entreprises ont obtenu un accord de subvention représentant un total de 224 509 € de subventions accordées soit une moyenne par dossier de 4 700 € environ de subventions.

Au du succès de ce dispositif, un ré-abondement de l'enveloppe est prévu début 2021.

### Coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) :

Une convention a été signée, entre la CABCS et la CCI, en mars 2020, afin de développer une coopération et un partenariat dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique commune de développement économique, au bénéfice des entreprises et du territoire. Sa mise en œuvre a été impactée par la crise sanitaire.

- Avec trois thématiques :

- La mise en place d'un observatoire de l'immobilier et foncier d'entreprise, afin de doter la Communauté d'Agglomération d'un outil partagé avec la CCI, constituant une aide à la décision en matière d'implantations (exogènes et endogènes),
- La problématique du logement en faveur des salariés, en lien avec la compétence de l'Habitat et du Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire,
- L'identification, avec l'interprofession, des activités ou métiers manquants au sein de la filière viti-vinicole.

-Un quatrième sujet d'importance, reste à développer, sur « la prise en compte des besoins spécifiques du territoire de la communauté d'agglomération, en matière de formation », qui aura pour objectif d'identifier et de développer des formations opérationnelles (sur des filières courtes) et manquantes sur le territoire de l'agglomération.

# #L'AGGLO' S'ENGAGE !



## AFFAIRES FONCIERES

Le service foncier gère 322 hectares de terrains dont 140 ha en pleine propriété et 182 ha par le biais de convention de mise à disposition.

Ces terrains sont utilisés dans les divers aménagements tels que les zones d'activités (ZA), les Etangs d'Or, la baignade naturelle de MONTAGNY LES BEAUNE, les voies douces, mais aussi les stations d'épuration et leurs équipements, les déchetteries et les accueils périscolaires.

En application de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération est devenue compétente en matière de création, aménagement, d'entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. A ce titre, 17 zones d'activités ont été transférées à la Communauté d'Agglomération, représentant environ 43 hectares dont 12 restant à commercialiser ou à aménager.

De plus, le service foncier intervient dans le cadre opérationnel du fonds de portage foncier (PLH) et réalise les enquêtes publiques liées aux zonages d'assainissement.

### Les chiffres clés de l'année 2020:

- ZAC du PRE FLEURY :
  - o cession d'1 terrain au profit d'un viculteur
  - o cession d'1 terrain au profit d'une société spécialisée dans la vente et réparation de matériels viti-vinicoles,
  - o signature de 3 promesses de vente
- ZAC des CERISIERES :
  - o cession d'un terrain au profit d'un négociant en vin
  - o signature de 2 promesses de vente
- ZAC de la Porte de BEAUNE :
  - o Cession d'un terrain au profit d'un viculteur
  - o Cession d'un terrain pour l'implantation d'un bâtiment d'activité dédié à la vinification et au stockage de vin, avec bureaux
  - o Cession d'un terrain pour l'implantation d'un atelier mécanique agricole et viticole
  - o Signature de 7 promesses de vente
- Rétrocession à la Commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE de terrains et bâtiments dans le cadre du fonds de portage foncier,
- Procédure de préemption sur la ZA des Templiers à VIGNOLES,
- Convention d'occupation du domaine public ferroviaire à SANTENAY pour le passage de conduites d'eau potable,
- 11 bornages contradictoires,
- 4 conventions d'occupation précaire,
- 2 convention d'autorisation de passage de canalisation en terrain privé sur les Communes de SANTENAY et PULIGNY-MONTRACHET,
- Convention de travaux et de servitude au profit du SICECO, dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de MELOISEY,
- 7 saisines de France Domaine.

## POLITIQUE DE L'HABITAT

### Un nouveau projet de PLH adopté pour 2021-2026

La procédure d'élaboration du 2ème Programme Local de l'Habitat (PLH) s'est achevée sur la fin d'année 2020 :

- des rencontres territoriales avec les communes ont permis de présenter le projet aux nouvelles équipes municipales, et d'échanger avec elles sur ses différents champs d'intervention,
- un second arrêt du projet est intervenu en Conseil communautaire, en septembre 2020, afin de prendre en compte les avis des communes et du Syndicat Mixte du SCoT,
- puis le projet a été adopté définitivement le 16 décembre dernier par l'Agglomération.

### En bref, le PLH 2021-2026 c'est :

- un objectif de production de logements plus ambitieux que le précédent PLH, pour accompagner le développement du territoire, notamment sur le plan économique,
- une enveloppe d'environ 1,6 M€ avec des aides à destination des communes (résidences seniors, opérations d'habitats exemplaires, fond de portage foncier, réhabilitation des logements communaux) et des particuliers (rénovation énergétique, maintien à domicile, ...),
- un programme partenarial de 10 actions qui mobilise des moyens opérationnels pour intervenir sur l'ensemble du parc de logement présent, ou à venir, et ainsi répondre aux différents besoins existants et futurs de la population
- quelques actions clés : réduction de la vacance, travail avec les acteurs économiques pour mieux identifier les besoins en logement des salariés, encadrement des meublés de tourisme, accompagnement des communes dans le montage d'opérations d'habitat, développement des partenariats avec des opérateurs, soutien à l'adaptation des logements pour les seniors et aux projets de rénovation énergétique....

Le projet détaillé est accessible le site de l'Agglomération : [www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



## Les actions déjà engagées

L'année 2020 a permis de créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs de l'habitat (communes et services techniques, Action Logement, CAUE 21, ADIL 21, services de l'Etat, Région, Département, bailleurs sociaux, Bourgogne Energies Renouvelables), et d'engager les discussions sur divers chantiers du PLH : encadrement des meublés de tourisme, réhabilitation des logements communaux, accompagnement dans le montage d'opérations habitat, identification des logements vacants...

Une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la thématique emploi-logement a permis de concevoir une enquête à destination des salariés et des directions des ressources humaines des entreprises présentes sur le territoire de l'Agglomération, qui sera lancée courant d'année 2021.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec les bailleurs sociaux sur leur stratégie de développement, et avec les services de l'Etat sur la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (politique d'attribution des logements sociaux).

Un travail partenarial avec Bourgogne Energies Renouvelables (BER) et le Pôle Rénovation Conseil a permis de faire connaître le programme national Actimmo' sur le territoire de l'Agglomération, par le biais d'un webinaire à destination des agences immobilières, afin qu'elles puissent porter les enjeux de rénovation énergétique.

Un modèle de fiche-projet a été conçu pour les sites ayant vocation à accueillir du logement (caractéristiques, contraintes, éléments de programme) afin de faciliter la réflexion en amont (définition du projet) et trouver une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage de l'opération. Les fiches seront concertées avec les communes afin de pouvoir être diffusées, dans un second temps, aux opérateurs, aménageurs, constructeurs.

L'observatoire habitat a fait peau neuve, et un volet foncier a été intégré.



## Principaux chantiers prévus en 2021

- Renfort de la communication sur le PLH avec un livret « Tout savoir sur le PLH 2021-2026 de l'Agglomération » à destination du grand public et des élus et une refonte du site internet de l'Agglomération avec une nouvelle rubrique « Se loger et habiter »
- Lancement de l'enquête emploi-logement élaborée en partenariat avec la CCI, à destination des entreprises de plus de 10 salariés présentes sur le territoire de l'Agglomération
- Elaboration des règlements d'interventions des différentes aides de l'Agglomération : opérations d'habitats exemplaires, produits destinés aux seniors, fond de portage foncier, maintien à domicile,
- Lancement des travaux pour la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : concertation avec les futurs membres, diagnostic partagé, élaboration du document-cadre.
- Accompagnement de la commune de Beaune sur la mise en place du dispositif d'encadrement des meublés de tourisme,
- Réalisation d'un état des lieux des logements vacants : traitement des données disponibles, cartographie, définition d'une méthodologie d'analyse, vérification sur le terrain en partenariat avec les communes, ...
- Renfort des partenariats avec les opérateurs pouvant intervenir sur le territoire,
- Rencontre des communes pour échanger sur les projets habitat, et ainsi les accompagner,
- Organisation d'un atelier thématique à destination des communes,
- Examen et avis sur les projets de Conventions d'Utilité Sociale (CUS) des bailleurs sociaux,
- Mise à jour des données de l'observatoire habitat-foncier, élaboration du bilan annuel et communication auprès des partenaires et des communes.



# PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

## Actualisation du projet de PCAET 2021- 2027

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a adopté un premier Plan Climat Energie Territorial (PCET) couvrant la période 2015-2020.

Une actualisation a été lancée afin d'adapter l'ensemble de la stratégie climat-air-énergie, notamment pour prendre en compte les nouvelles modifications législatives et ajouter le volet « Air » d'où la nouvelle appellation de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET devra permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), maîtriser les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air du territoire, tout en s'adaptant aux évolutions climatiques.

Cette actualisation du PCAET s'accompagne d'un engagement du territoire sur une démarche plus ambitieuse et volontaire dans le cadre du processus Cit'ergie®.

À travers cette démarche, la CABCS se lance dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans), dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services et directions de la collectivité. Il s'agit également de faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière d'efficacité énergétique, et donc de lutte contre le changement climatique.



### L'année 2020 a permis de :

- Revoir et consolider le Diagnostic du territoire (comprenant le rapport principal et l'analyse de vulnérabilité, le Bilan Carbone® Patrimoine et Services ainsi que le Bilan Carbone® Territoire)

- Identifier les leviers d'actions et définir des objectifs permettant la structuration d'une stratégie. Cette dernière a été construite avec les élus et présentée lors d'une réunion spécifique aux partenaires. Dans un souci de continuité des démarches entreprises, les orientations stratégiques restent relativement similaires, toutefois, une orientation relative à l'amélioration de la qualité de l'air a été ajoutée. Les principales modifications porteront sur le contenu des actions opérationnelles.



- Commencer la phase d'élaboration du programme d'action. L'enjeu est l'écriture d'un programme d'action ambitieux et réaliste pour les 6 prochaines années, permettant de répondre aux objectifs climatiques nationaux et régionaux. Le programme d'action sera co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire et la concertation se fera à 3 échelles (fin 2020 et début 2021) :

- A l'échelle de la collectivité. Une concertation approfondie avec les agents de la collectivité a été réalisée fin 2020 : mise en place de 2 ateliers relatifs aux compétences communautaires ainsi qu'aux actions écoresponsables au sein de la collectivité ; diffusion d'un questionnaire papier et numérique à l'ensemble des agents afin de les impliquer dans ces démarches de construction.

- A l'échelle communale. La CABCS souhaite impliquer l'ensemble des communes dans l'élaboration du programme d'action, qui comportera quelques actions à l'échelle communale. Afin de recueillir leurs attentes et priorités, un questionnaire leur a été adressé, en prévision de réunions territoriales d'échanges, programmées en mars 2021.

- A l'échelle du territoire. En 2021, de nombreux partenaires seront sollicités pour l'appui à l'écriture des fiches actions.

- Poursuivre les échanges réguliers avec l'ensemble des partenaires locaux.

- Suivre et analyser les propositions de projets de transition énergétique sur le territoire.

## Les perspectives 2021

- Finaliser le projet de PCAET : écriture du programme d'action en lien avec les agents de la collectivité, les communes et les partenaires locaux. Le programme d'action comportera 21 fiches actions à mettre en œuvre sur la période 2021-2027.

- Le projet de PCAET sera arrêté Conseil Communautaire courant de l'année 2021, il sera ensuite soumis à différents avis et présenté pour approbation,

- Débuter la mise en œuvre de certaines actions relatives à la mobilité, à la sensibilisation du grand public aux enjeux climatiques ou encore au déploiement de certaines énergies renouvelables sur le territoire.



# La gestion du droit des Sols (plate-forme ADS):

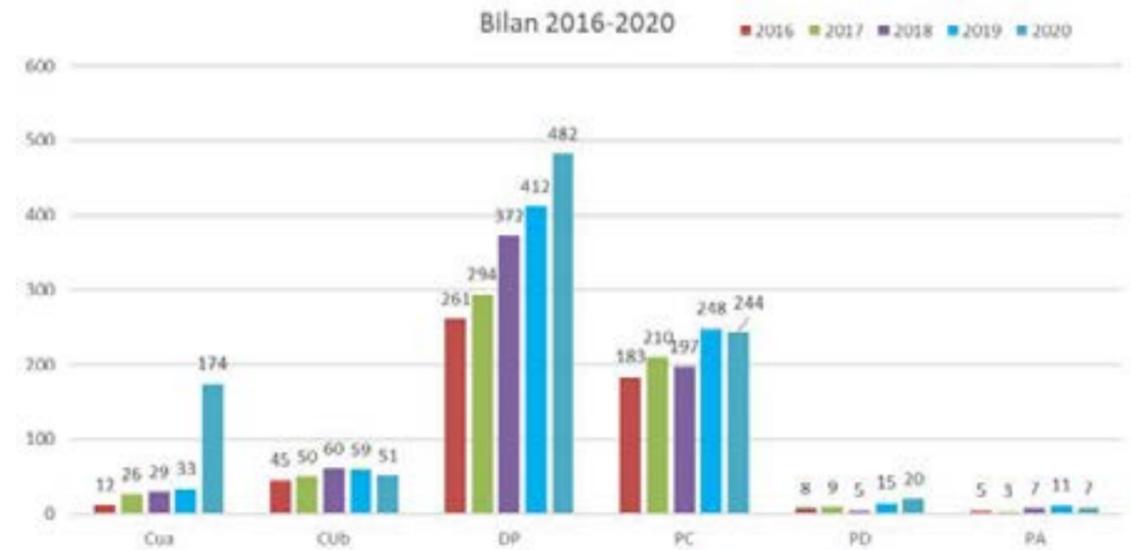
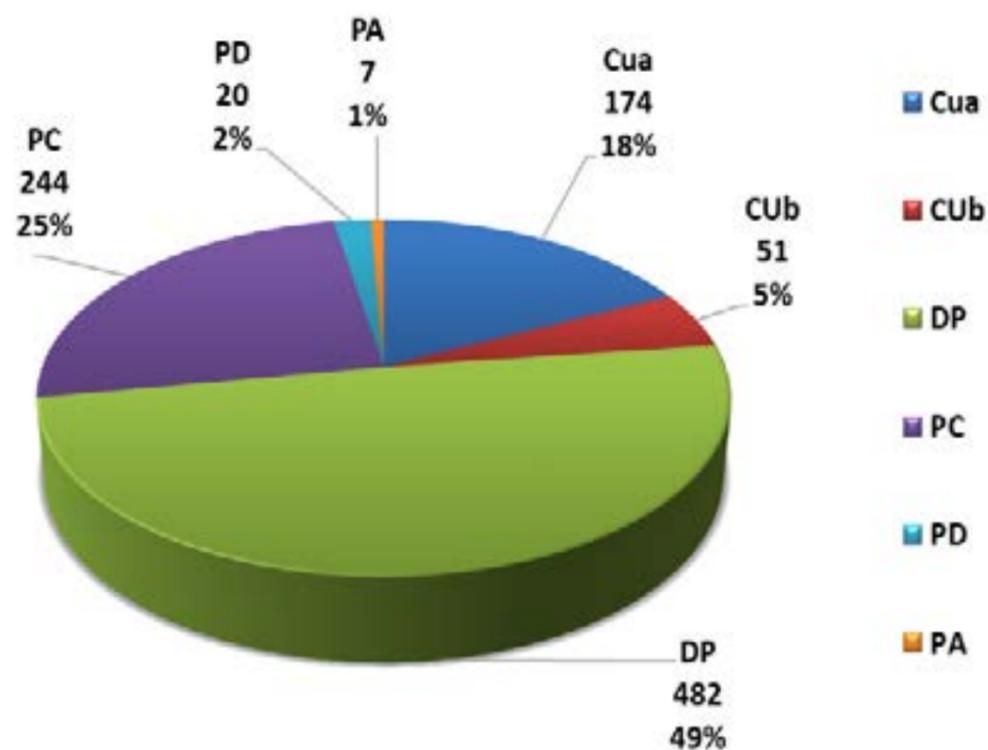
Dès le 1er juillet 2015, la Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'instruction du droit des sols pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

Ce service assure l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme...

30 communes sont adhérentes depuis 2017. Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction.

La commune de la Rochepot a rejoint le service en 2020, portant le nombre d'adhérents à 31 communes, représentant 20 590 habitants

En 2020, le service a traité 778 dossiers en 2020, soit 200 de plus que l'année 2019, grâce aux efforts déployés pour assurer la continuité du service tout au long de l'année, malgré la crise sanitaire. Ce maintien a été possible grâce à une collaboration active des communes. Il a permis de soutenir l'activité économique, les autorisations d'urbanisme débouchant souvent sur des travaux.



En 2020, l'activité reste, comme les années précédentes, essentiellement concentrée sur le traitement des déclarations préalables (49%) et des permis de construire (25%).

Environ 90 créations de logements autorisés, soit un volume légèrement inférieur à l'année 2019. La production reste très majoritairement dominée par la maison individuelle de 4 et 5 pièces (95%).

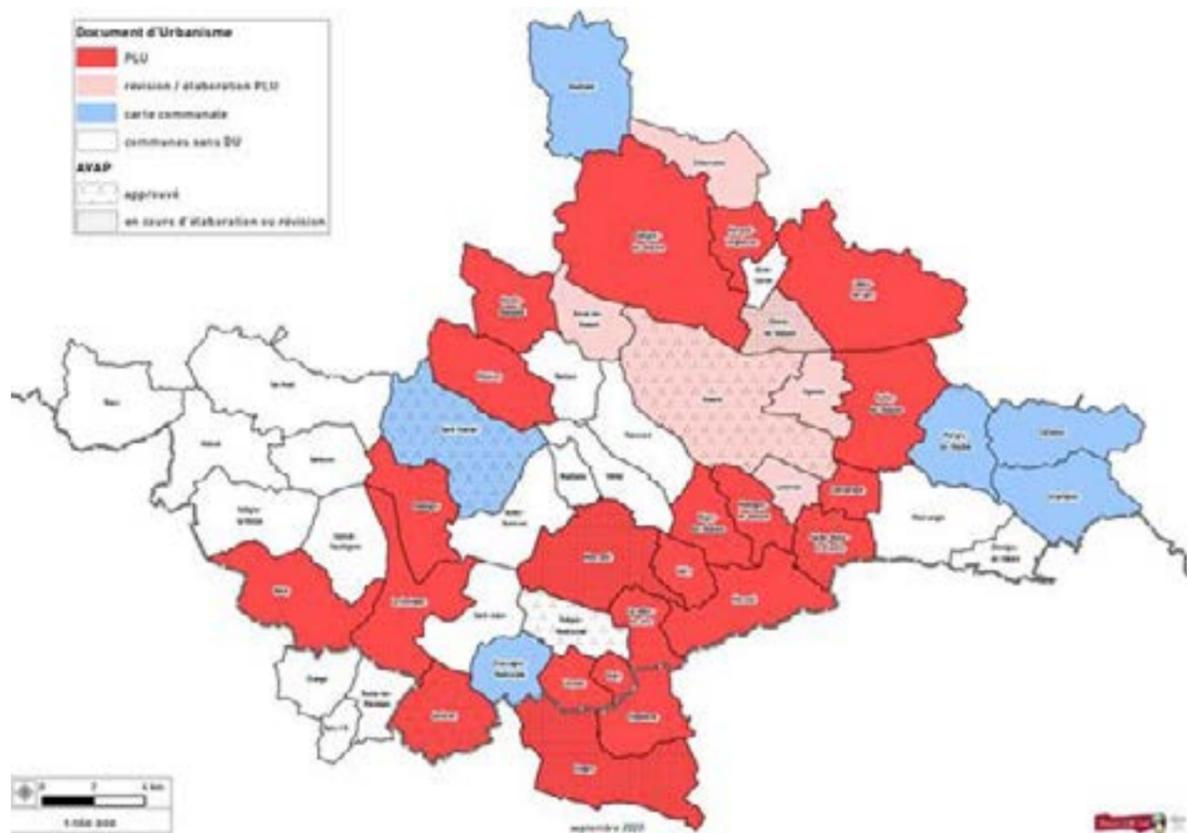
## Principaux chantiers prévus en 2021

- L'un des grands chantiers de l'année sera la préparation de la dématérialisation du traitement des autorisations d'urbanisme au 1er janvier 2022.



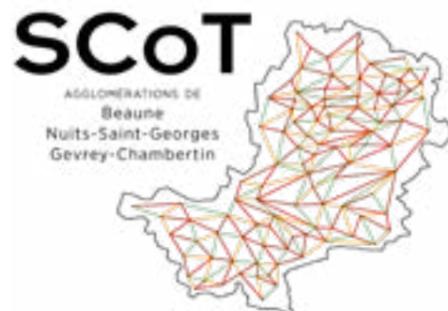
# Suivi des documents d'urbanisme : PLU, SCOT, AVAP

La Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans l'élaboration de leur différents documents d'urbanisme et émet un avis officiel sur les évolutions proposées. En 2020, le service urbanisme a suivi une dizaine de procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et plusieurs Aires de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine (AVAP).



Poursuite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : 108 communes, 81 550 habitants, 37 500 emplois.

Le SCoT est un projet de territoire partagé entre la Communauté d'agglomération BEAUNE COTE ET SUD et la nouvelle Communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes de NUIITS-SAINT-GEORGES, de GEVREY-CHAMBERTIN et du SUD DIJONNAIS.



L'année 2020 a permis aux nouveaux élus de prendre connaissance du travail réalisé, de relancer les réflexions, et de débattre du projet politique.

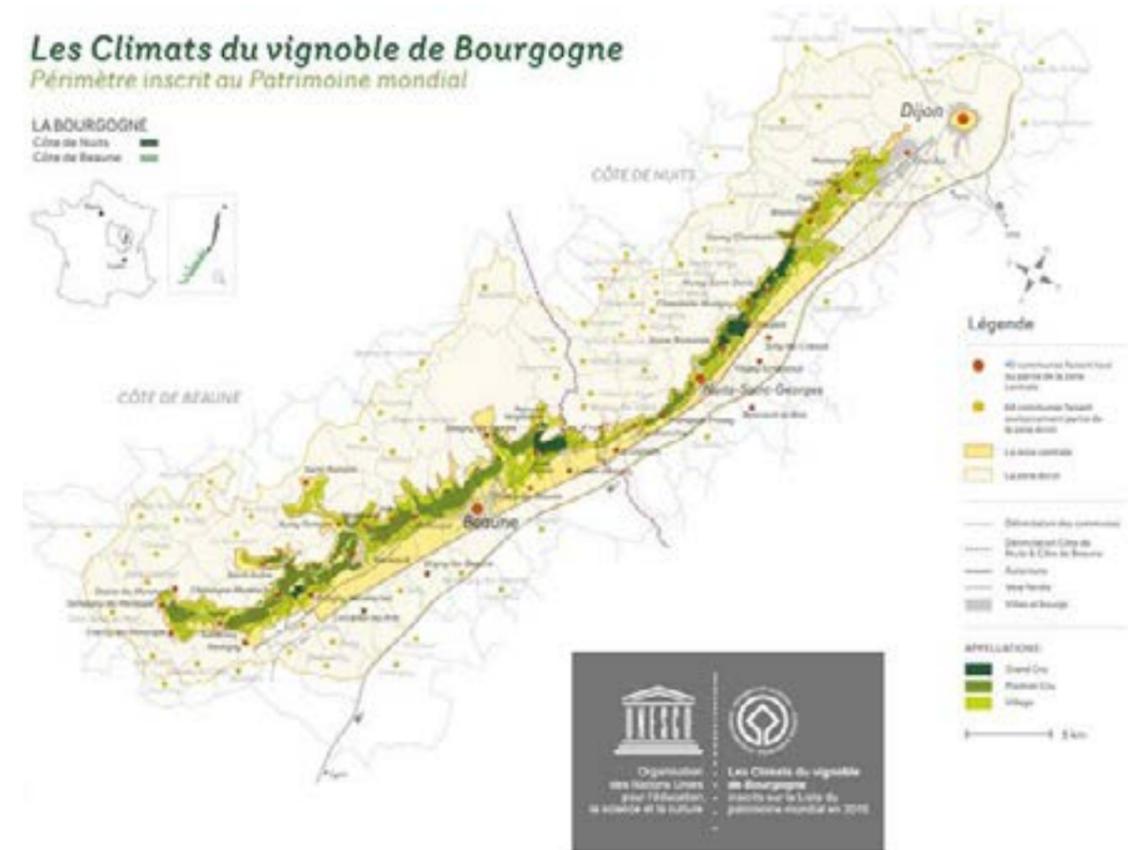
Plus d'infos sur <http://www.beaunecoteetsud.com>

## Principaux chantiers prévus en 2021

- Poursuite de la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), traduction de ce projet en orientations et mesures applicables sur le territoire. L'approbation du document devrait intervenir en 2022.

## UNESCO

Le service Urbanisme ainsi que le Syndicat Mixte du SCOT ont participé tout au long de l'année 2020 aux différentes instances de gestion du site des Climats avec la remise d'un nouveau rapport de suivi des recommandations du Comité du Patrimoine Mondial à l'été 2020, et la poursuite de la réflexion sur des sujets à enjeux comme les projets d'hébergements touristiques alternatifs, l'installation des antennes relais, le développement des projets éoliens, et la prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE).



## Principaux chantiers prévus en 2021

- Lancement par l'association des Climats d'une étude sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site UNESCO, qui aura pour objectifs d'analyser la VUE, de mettre en exergue les enjeux de sa préservation, et de la traduire afin de faciliter sa compréhension, son appropriation et sa prise en compte dans les projets.
- Elaboration de la nouvelle convention cadre et du programme d'actions 2021-2024.

## Transport et Mobilité:

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a intégré la compétence transports à sa création en **2007**. Les services assurés par les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, qu'ils soient urbains ou scolaires, sur le ressort territorial de la CABCS, ont été repris en gestion directe le 1er septembre **2009**.

Depuis **2014**, l'Autorité Organisatrice de Transport Urbain (AOTU) est devenue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité durable (AOM). Cette nouvelle appellation intègre les actions visant à créer les conditions d'une écomobilité, c'est-à-dire une mobilité limitant l'impact environnemental des déplacements.

Le Plan Global de Déplacement a été approuvé par le Conseil Communautaire en **2013**. Il se décline en **19** actions consacrées à la circulation et au stationnement (**5** actions), au covoiturage (**2** actions), au vélo (**3** actions) et à la marche (**3** actions).



### Les transports urbains

Le nouveau réseau de la CABCS est géré en Délégation de Service Public par KEOLIS depuis le 1er avril **2016** et la nouvelle offre de transport en commun est effective depuis le 1er septembre **2016**.

Le réseau se compose de :

- 5 lignes urbaines
- 5 lignes interurbaines
- 4 services de transport à la demande zonal pour les communes de la CABCS non desservies par une ligne régulière.

Cette année a été perturbée par les effets de la crise sanitaire liée au COVID-19. Suite à la fermeture des établissements scolaires le 16 mars, le niveau de service du réseau de transports urbain et interurbain a été réduit.



Les horaires « vacances scolaires » ont été appliqués, dès le 17 mars, afin de garantir un service minimum pour les actifs et notamment le personnel hospitalier. Un fonctionnement classique a été remis en place à partir du 2 juin, date de reprise des collégiens et lycéens, qui empruntent le réseau. Des mesures spécifiques ont été mise en œuvre pour répondre aux nouveaux protocoles sanitaires et ainsi garantir la sécurité des conducteurs comme des usagers.

La desserte expérimentale de la baignade naturelle de MONTAGNY-LES-BEAUNE a été renouvelée pour la seconde année. Elle a été mise en place du 6 juillet au 31 août et assurait la liaison entre la gare de BEAUNE et la baignade grâce à 8 arrêts. 384 voyages ont été réalisés, soit une progression de +73% par rapport à 2019.

L'échéance de mise en conformité du Schéma Directeur d'Accessibilités et de son Agenda D'Accessibilités programmées était fixée au 31/12/2019. Elle a été reportée de deux années supplémentaires. Un bilan des arrêts aménagés devra être établi au 31/12/2021. Le programme pluriannuel de mise en accessibilité des points d'arrêts prioritaires doit donc se poursuivre.

Les réflexions concernant le renouvellement de la DSP au 1er avril 2023 devront être engagées en 2021 pour une prestation d'étude externalisée et un lancement de consultation en 2022. Une attention particulière sera portée sur les choix de motorisation de la future flotte de véhicules.

### Les transports scolaires :

- En complément du réseau urbain, 60 circuits primaires et secondaires desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires. Ils sont gérés dans le cadre de marchés publics assurés par deux prestataires : TRANSARC et TRANSMONTAGNE.
- Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 juin **2015**, des frais d'inscription sont demandés pour l'accès au service depuis la rentrée **2016**. Les tarifs sont restés inchangés en **2018** :
- 30 € pour le 1er enfant
- 20 € pour le 2e enfant
- 15 € pour le troisième enfant
- Gratuité au-delà.

Presque 3 000 cartes scolaires ont ainsi été éditées en **2019**.





Comme pour le transport urbain, l'organisation des circuits scolaires a été bouleversée par la crise sanitaire. Les services ont été totalement interrompus du 16 mars au 14 mai, puis les circuits ont repris progressivement suivant les réouvertures des établissements, à partir du 14 mai pour les primaires et à partir du 2 juin pour les secondaires, avec un retour à la normale au 22 juin pour tous les établissements. Des protocoles sanitaires stricts ont été mis en place et perdurent depuis. Plus de 200 collégiens ont pu être sensibilisés au port de la ceinture de sécurité grâce à l'intervention du car pédagogique de la société AGORA.

Les réflexions concernant le renouvellement du marché des transports scolaires au 1er septembre 2021 ont été engagées en fin d'année 2020. Elles devront se poursuivre pour un lancement de consultation en début d'année 2021, avec notamment les questions de motorisations classiques (diesel) et alternatives (biocarburants, électrique, gaz, hydrogène) et de système d'aide à l'exploitation des véhicules (géolocalisation et vidéosurveillance). Ces points seront examinés au regard de leur intérêt environnemental et d'exploitation, dans une volonté de maîtrise de l'évolution des coûts.



## Perspectives 2021 :

- Etude pour la mise en place d'une navette électrique sur le réseau urbain en substitution du véhicule de la ligne 3 desservant le centre-ville de BEAUNE. Cette navette ferait office de test et préfigurerait un nouveau service desservant la future Cité des Vins et les principaux pôles d'attraction de la commune centre
- Car pédagogique AGORA : renouvellement de l'opération dans plusieurs établissements secondaires
- Covoiturage : lancement d'une application de covoiturage local sur le territoire de la CABCS (réflexion engagée avec la société BONUS DRIVE).
- Schéma directeur d'aménagement cyclable  
Etude pour répondre aux actions du PGD  
Programme de déploiement des pistes cyclables  
Fiches actions avec coûts estimatifs pour aider les communes à mener des travaux
- Billettique dématérialisée : déploiement d'une offre de ticket dématérialisé par le biais d'une application mobile sur le réseau de transport urbain avec la société AIRWEB





# Les Actions environnementales

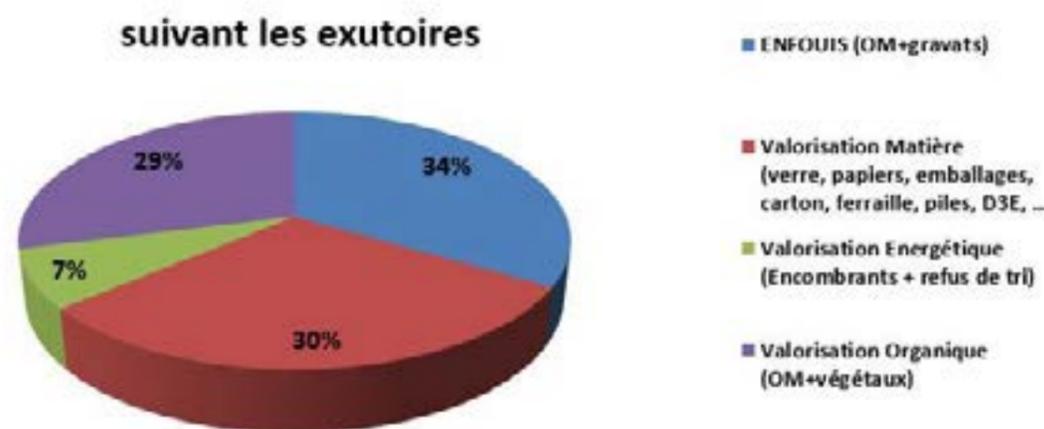
# Les déchets :

La Communauté d'Agglomération est compétente pour la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchèteries sur 46 communes de son territoire. La compétence Traitement est assurée, depuis le 1er janvier 2018, par le SMET 71.

L'année 2020 a été marquée par l'apparition de la crise sanitaire liée à la COVID 19 à partir du mois de mars, et par les périodes de confinement. Cette crise sanitaire a sensiblement modifié la production de déchets sur le territoire communautaire, ainsi que l'activité du service Déchets.

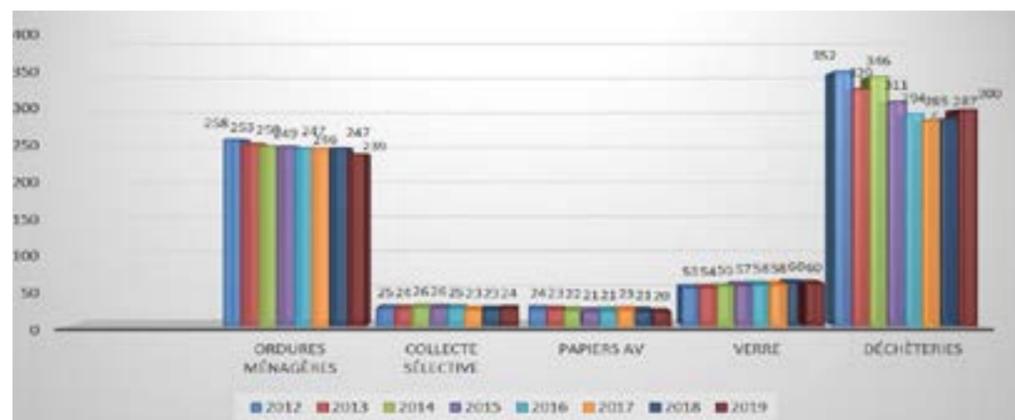
## Répartition des déchets :

### REPARTITION DES TONNAGES 2020



L'année 2020 a été particulière avec la crise sanitaire, les tonnages ont fortement baissé, baisse principalement due à la fermeture des activités professionnelles comme les restaurants, sur pratiquement l'ensemble des flux, sauf le tri (bac jaune) qui est en augmentation.

Concernant les déchèteries, les tonnages ont également baissé sur l'ensemble des flux, les 4 déchèteries ont été fermées lors du premier confinement, dès le 17 mars, elles ont ensuite progressivement rouvert, avec Travoisy et Nolay au 14 avril, puis Savigny, le 11 mai et enfin, Meursault, le 25 mai. Les contraintes sanitaires ont été adaptées au fur et à mesure, lors de la réouverture, les dépôts étaient réalisés sur inscription, certaines sont d'ailleurs toujours en vigueur, comme la limitation du nombre de véhicules sur les sites et le port du masque.



## Devenir des déchets :

Depuis le 1er janvier 2018, les ordures ménagères sont traitées à l'usine de Tri-méthanisation ECOCEA gérée par le SMET 71 (10 269 tonnes en 2020).

Les Déchets Non Recyclables des déchèteries ainsi que les refus de tri sont valorisés dans l'usine de l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) (1 740 tonnes en 2020).

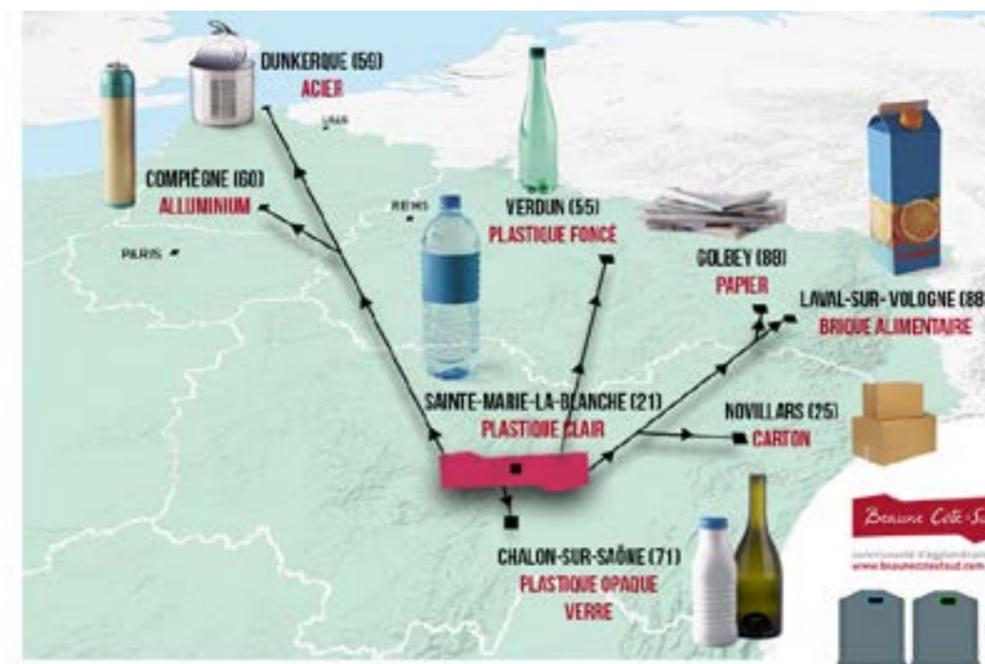
Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes sont acheminés vers le centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (1 176 tonnes en 2020). Une grande partie de nos emballages sont recyclés en Bourgogne Franche-Comté notamment les plastiques, le PET Clair (plastique) est recyclé par l'usine Plastipak de Sainte-Marie-la Blanche (21) et le PEhd (plastique) à l'usine MBP de Chalon-sur-Saône (71) ainsi que les cartons, qui sont recyclés par la papeterie GemDoub de Novillars (25). Les briques alimentaires sont recyclées dans les Vosges, l'aluminium et l'acier dans le Nord de la France.

Les papiers collectés en apport volontaire, sont entreposés au centre de tri de l'entreprise Bourgogne Recyclage avant d'être acheminés à la papeterie Norske Skog à GOLBEY (88) (779 tonnes en 2020).

Le verre, collecté en apport volontaire, est recyclé à l'usine de VERALLIA de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 535 tonnes en 2020).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E, les piles, le plâtre, le mobilier, les radiographies, les cartouches d'encre, les capsules de café, collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France (3 792 tonnes en 2020).

Enfin, les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLERIOT-71 (2 753 tonnes en 2020), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à LONGVIC-21 (142 tonnes en 2020) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-LES-BEAUNE (3571 tonnes en 2020).



## Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2012-2018) :

En 2020, l'Agglomération a poursuivi l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Le calendrier a été bouleversé par le confinement et le report des élections municipales en juillet, de ce fait, des actions essentielles à la validation du programme ont été décalées

Pour rappel, en plus de la réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

### EN 2020, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

#### Sensibilisation des publics

- 170 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.
- 760 (140 + 61 + 8 + 12+ 537) personnes sensibilisées grâce aux stands lors de la journée Attestation de Première Education à la Route avec les écoles, Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets Zéro Gaspillage proposées par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, à la Mission Locale, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.
- 16 Familles « Zéro gaspi – Zéro Déchet » - 38 personnes sensibilisées la 2nde édition, intégralement pris en charge la Communauté d'Agglomération. Le défi est programmé en 5 ateliers et 2 visites de structure, une soirée de lancement et une soirée de clôture. Cette période est ponctuée de temps de mesures des déchets (OMR, tri, déchets alimentaires). Défi clôturé en février 2020.
- + 10 supports de communication supplémentaires ont été créés par le service Déchets pour communiquer au maximum sur les actions du services.

#### Eco-exemplarité de la collectivité

- Accompagnement à la mise en place d'un espace de tri dans le cimetière de la commune de THURY.
- 2 associations, 2 communes et 3 services communautaires (service Environnement Communication et Développement Economique) ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables pour l'organisation de 7 manifestations.

#### Réduction des déchets en hébergements touristiques

- 1 réunion en présentiel pour les propriétaires et gestionnaires de logements dits « meublés de tourisme » sur le territoire de la CABCS.
- 4 visioconférences pour les propriétaires du territoire de la CABCS.
- 45 propriétaires sensibilisées au tri et à la réduction des déchets
- 1 visuel « marque de reconnaissance » créé.

## Promotion du compostage individuel et collectif

- Attribution du marché de fourniture des composteurs individuels et collectifs
- 9 permanences de distribution organisées (304 composteurs remis)
- 250 foyers individuels se sont dotés de composteur
- 18 foyers ont reçu un second composteur via une participation financière de 25 €
- 36 composteurs pour les foyers individuels ont été échangés
- 1 site de compostage collectif installé en pied d'immeuble
- 3 établissements scolaires ou de restauration scolaire ont installé un site de compostage
- 53 foyers ont eu accès à un site de compostage partagé soit +200 personnes.
- 2 entreprises ont installé un site de compostage pour leur établissement.
- 2 sessions gratuites de broyage de végétaux soit 14h de broyage pour les particuliers en novembre à la déchèterie de MEURSAULT et de TRAVOISY. 60 personnes ont été accueillies et environ 30m3 de broyat a été produit.

### Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2020 les DMA ont diminué de 4 852 Tonnes (31 709 en 2010 à 26 857 en 2020) soit -15 %.

Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 97 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 597 Kg/hab./an soit -14%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont diminué de 1 819 tonnes soit - 10,7% (16 869 tonnes en 2010 à 15 050 en 2020), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à 335Kg/hab./an en 2020 soit - 9,2 % par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont baissé de 2 974 tonnes soit -20% (14 840 tonnes en 2010 et 11 866 tonnes en 2020), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à 266 Kg/hab./an, soit - 18 % par habitant.

**L'Agglomération a atteint et dépassé le 1er objectif du PLPDMA qui était d'atteindre -7 % des DMA en 2020 par rapport à 2010 que ce soit en tonnages ou en ratio en Kg/habitant/an. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec la plus grande précaution du fait de la situation de l'année 2020.**



## Programme de rénovation des déchèteries :

Après la construction de la nouvelle déchèterie de Ruffey-lès-Beaune (Travoisy), ouverte en juillet 2015, des travaux de mise aux normes des déchèteries de Meursault et Nolay ont été réalisés en 2016 suite à des non-conformités relevées lors des contrôles périodiques obligatoires pour les ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement). Ces deux déchèteries restent néanmoins trop petites et vieillissantes, c'est pourquoi, un Maître d'Œuvre a été recruté en vue de réaliser les études et chiffrage du projet, préparer les demandes d'autorisation (permis de construire/enregistrement ICPE) ainsi que la consultation des entreprises et le suivi des travaux. Un budget de 1 265 000 € pour la rénovation de la déchèterie de Meursault a été validé par le Conseil Communautaire de décembre 2020.

## Redevance spéciale :

La redevance spéciale est obligatoire pour les collectivités qui financent le service de collecte et traitement des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle permet de faire payer les gros producteurs en fonction de leur production réelle de déchets.

Depuis 2012, le système est harmonisé sur l'ensemble du territoire communautaire pour les gros producteurs. Depuis 2013, c'est l'ensemble des administrations qui ont été assujetties au paiement de la redevance spéciale, notamment toutes les communes membres de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal). La mise en place de cette redevance, outre le fait de se conformer à la loi, permet de sensibiliser les producteurs de déchets sur les quantités qu'ils produisent et contribue à les inciter à adhérer aux actions de prévention mises en place par la Communauté d'Agglomération.

En 2020, les recettes liées à la redevance spéciale ont sensiblement diminué du fait de la crise sanitaire. Le Conseil communautaire a décidé de ne pas facturer les établissements fermés durant les périodes de confinement.

## Opérations de communication :

### -Sensibilisation des enfants dans les écoles :

Les deux ambassadeurs du tri réalisent, entre autres, de nombreuses animations scolaires, l'année 2020 ayant été particulière, seulement 170 élèves ont pu être sensibilisés dans le cadre des interventions scolaires et dans les structures périscolaires.

### -Sensibilisation des usagers au geste du tri :

Les actions correctives ont également été perturbées, néanmoins 331 personnes ont été rencontrées suite aux refus de leur bac jaune lors de la collecte, ils ont ainsi pu être sensibilisés sur le coût des erreurs de tri.

L'opération coup de poing, débutée en 2019, s'est poursuivie en 2020 sur certaines communes les moins performantes et a permis de sensibiliser 103 personnes.

### -Campagne de communication :

Dans le cadre d'un partenariat avec les restaurants du cœur pour relancer le tri des papiers afin d'augmenter les performances, une campagne de communication a été réalisée, avec un lancement en février 2020, qui a réuni de nombreuses personnes, autour d'une cocotte géante réalisée par l'école des beaux-arts.



## - Réalisation d'un guide pour les nouveaux élus :

Afin d'informer les nouveaux élus suite aux élections municipales, un guide de la compétence Déchets exercées par la Communauté d'Agglomération a été réalisé par les ambassadeurs du tri, en interne. Il a été distribué lors du Conseil Communautaire de septembre 2020 et reprend toutes les informations sur la collecte, la fourniture des conteneurs, les consignes de tri, les déchèteries, le traitement des déchets, le PLPDMA, les outils de communication mis à disposition.

**LES RESTAURANTS DU CŒUR**

**JE TRIE, JE SOUTIENS !**

**10 kg de papiers collectés**

**=**

**1 repas distribué**

Tous les papiers se trient et se rangent, retrouvez le conteneur le plus proche de chez vous sur l'application Guide du tri.



## Perspectives 2021 :

En 2021, le partenariat avec les restaurants du cœur se poursuivra avec une nouvelle campagne de communication afin d'augmenter les performances de tri des papiers, puisque d'après les dernières caractérisations, réalisées en automne 2020, il restait encore 10% de papiers dans les bacs rouges.

Pour marquer l'anniversaire des 20 ans de la mise en place du tri sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, une opération de sensibilisation sera réalisée

Dans le cadre du PLPDMA et de la loi Anti-gaspillages pour une Economie Circulaire, les actions de prévention des déchets continueront à être proposées sur le territoire de l'Agglomération selon les règles en vigueur. Les actions seront organisées en fonction de la priorisation qui a été réalisée par les membres de la CCES dans le cadre du PLPDMA. Pour 2021, il s'agira de la communication, de la sensibilisation des publics, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et des apports en déchèteries. Les actions sur la valorisation matière des déchets organiques se poursuivra.

### Renouvellement et lancement des marchés publics :

- Renouvellement du marché de vidéosurveillance sur les quatre déchèteries communautaires,
- Renouvellement du marché de fourniture et maintenance des bacs,
- Renouvellement du marché de fourniture des PAV,
- Recrutement d'un bureau d'étude pour la réorganisation des circuits de collecte de la régie de Beaune.
- Renouvellement du marché du contrôle d'accès pour les quatre déchèteries communautaires,
- Marché de travaux pour la rénovation de la déchèterie de Meursault.



## L'eau potable :

### Faits marquants

- Mise en place d'une unité mobile de traitement d'eau potable sur le puits 4 de Vignoles

Cette unité mobile de traitement a permis de maintenir l'alimentation en eau d'une grande partie du territoire compte tenu de la teneur en pesticides sur ce puits.

Cette unité a été opérationnelle de juillet à octobre 2020 pour palier les ressources faibles des sources de Savigny pour alimenter les communes de l'ex-SIVOM du pays Beaunois .



- Lancement de l'interconnexion des hameaux de Challanges et Gigny sur le réseau de la ville de Beaune.

Démarrage du chantier en octobre 2020 pour une finition début 2021. Pose de 2 400 ml de réseau en fonte 250 mm et 150 mm



- Construction de la station de traitement d'eau potable de Chagny (fin de chantier mi-2021)



## Chiffres Clefs:

Linéaire  
de réseau : **668,8 KM**

Nombre de  
branchements : **20790**

Volume produit : **4 660 336 m<sup>3</sup>** | Nombres de  
Volume vendu : **3 382 753 m<sup>3</sup>** | captages : **37**



La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants.  
En 2020, les principales opérations ont été conduites à :

- **Aubigny la Ronce** : renouvellement du réseau surpressé sur la partie haute du hameau de la Chassagne (tranche 2), 500 ml
- **Beaune** : déviation du réseau eau potable sur l'emprise giratoire rocade route de Verdun : 210 ml
- **Beaune** : interconnexion Gigny – Challanges : 2 400 ml de réseau
- **Santenay** : Forage sous voie SNCF eau brute et eau traitée Avenue des Sources : 470 ml
- **Monthelie** : Mise en place de 2 regards de sectorisation sur le réseau de distribution.
- **Bligny-lès-Beaune** : Simplification hydraulique rue des Vignes rouges : 200 ml
- **Chagny** : renouvellement du réseau rue de Bellecroix, 248 ml, amélioration ponctuelles du réseau et renouvellement de branchements
- **Chevigny en Valière** : renouvellement réseau rue Agney et rue de Mercey : 300 ml
- **Chorey-lès-Beaune** : Grande rue, renouvellement réseau : 330 ml
- **Corgengoux** : Hameau de Grosbois, renouvellement réseau : 500 ml
- **Corberon** : Renouvellement réseau route de Seurre , rue des Mages et RD 23 : 1 110 ml
- **Cormot-Vauchignon**, renouvellement du réseau au Hameau de Vauchignon, route de Bel Air, 315 ml
- **Pernand Vergelesses** : rue de Bully, renouvellement réseau : 300 ml
- **Ladoix Serrigny** : renouvellement réseau rue du vieux moulin, maillage rue des Cras et rue des 3 noyers : 160 ml
- **Meursanges** : renouvellement réseau rue des Haras à rue de l'église : 400 ml
- **Meursault** : Renouvellement réseau rue Sudot : 220 ml
- **Chassagne Montrachet** : renouvellement réseau route de Santenay : 370 ml
- **Montagny lès Beaune** : 2ème tranche travaux du programme de renouvellement du réseau hameau du Poil : 295 ml
- **Vignoles** : Renouvellement réseau, rue de l'Eglise et impasse Groselières : 180 ml
- **Aloxe Corton** : renouvellement conduite alimentation Pernand Vergelesses (1ere tranche travaux) : 400 ml
- **Savigny** : Travaux sur Sources Fontaine Froide /Fontaine du Garde



Soit un total d'environ **8.8 km** de réseaux renouvelés  
(**1.25 %** du linéaire total hors branchements)



#### Les actions environnementales

#### **Bilan relatif à la protection des captages**

Au 31 décembre 2020, sur les 37 captages exploités par la Communauté d'Agglomération :

- 30 bénéficient d'une Déclaration d'utilité publique (DUP) permettant de mettre en œuvre une protection contre les pollutions accidentelles (+ 5 DUP en 2019)
- Les 7 derniers captages ont une procédure en cours



## Perspectives 2021 :

- **CHAGNY** : Mise en route de la station de traitement des pesticides à Chagny
- **Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud** : démarrage du Schéma Directeur d'Eau Potable (SDAEP) sur le périmètre de la CABCS compte tenu du contexte sécheresse et évolution du territoire de la collectivité.
- Le programme 2021 de **renouvellement** des réseaux prévoit d'intervenir sur les communes suivantes :
  - **Monthelie** : Chloration sur la Source du Mont Milan
  - **Pommard / Beaune** : interconnexion de Pommard sur le réseau ville de Beaune pour sécurisation
  - **Chagny** : améliorations ponctuelles du réseau, amélioration de la sectorisation du Bas service et renouvellement de branchements
  - **Chorey-lès-Beaune** : Rue des Chobins, renouvellement réseau. (1ère tranche travaux)
  - **Corgengoux** : Hameau de Grosbois, renouvellement réseau.
  - **Corberon** : Renouvellement réseau rue de la Tuilerie, rue des Mages et RD 23
  - **Chevigny en Valière** : renouvellement réseau, rue Agney et rue de Mercey
  - **Pernand Vergelesses** : rue des Chenevières et rue de Vergy
  - **Aloxe Corton** : renouvellement réseau d'alimentation Pernand
  - **Meursanges** : renouvellement réseau rue Marceau et rue des Haras
  - **Meursault** : Renouvellement réseau rue des Amandiers et rue Bailly Maître
  - **Saint Aubin** : renouvellement réseau rue de la Fontenotte
  - **Montagny lès Beaune** : 3ème tranche travaux du programme de renouvellement du réseau hameau du Poil
  - **Nolay** : renouvellement réseau rue Lavirotte, rue Beauséjour en coordination avec travaux assainissement.
  - **Vignoles** : Renouvellement réseau rue du Colombier
  - **Protection des sources** : poursuite procédure sur les sources de Fontaine Froide (Savigny - lès- Beaune), Mont Milan (Monthélie)
  - **Bouilland** : remise en service source



## Assainissement collectif :

### Chiffres Clefs:

Linéaire de réseau : **450 km**

Nombre de branchements : **16 752**

Nombre de Stations : **21**

### Faits marquants :

- **BEAUNE** : Poursuite du projet de bassins

En période de fortes pluies, le réseau d'assainissement de BEAUNE connaît de brusques montées en charge qui ont pour conséquence le déversement d'eaux usées au milieu naturel. Afin de résoudre ce problème, le projet de construire 2 bassins de stockage des eaux lors des épisodes pluvieux afin de pouvoir les réinjecter dans un 2ème temps dans le réseau pour qu'elles soient traitées à la station d'épuration a été défini. Un bureau d'étude a été recruté afin de définir et encadrer la réalisation de ce projet :

- Fin de la phase AVP en décembre 2020
- Démarrage de la phase PRO mi-2021



- **Meursault** : Réalisation de la 4ème phase travaux du programme pluriannuel sur les réseaux d'assainissement.

Renouvellement réseau rue Sudot sur 500 ml environ

- **Meloisey** : Travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (mise en service progressive, depuis novembre 2020)

## Les réseaux :

La gestion du patrimoine nécessite le renouvellement des réseaux existants. En 2020, les principales opérations ont été conduites à :

- **St Romain / Bouilland** : Mise en place de dégrilleurs automatiques en entrée de station

- **Meloisey** : mise en séparatif de la rue de Pommard entre la rue sous la Velle et la rue du Glacis, 230 ml

- **Beaune** : Cité des Vins – Opérations ponctuelles préalables aux travaux

- **Beaune** : Giratoire Route de Verdun – dévoiement de réseaux

- **Meursault** : Renouvellement du réseau eu de la rue des Forges : 280 ml

- **Ladoix / Chorey / Ruffey / Vignoles** : Réhabilitation de regards dans le cadre de la lutte contre les infiltrations d'eaux claires parasites (ECP)



## Perspectives 2021 :

- **BEAUNE** : Réhabilitation du Génie-civil de vis de relevage et renouvellement de l'épaisseur sur le site de la station d'épuration MONGE : estimation 200 000 HT

- **CORPEAU-CHASSAGNE-MONTRACHET** : Lancement du programme pluriannuel de travaux d'assainissement : 3 tranches de 2019 à 2022.

- o Tranche 2021 (report 2020 cause COVID) sur Chassagne-Montrachet estimée à 500 000 HT: rue Capitaine, chemin dit de la carrière

- **LADOIX SERRIGNY et CHOREY LES BEAUNE** : lancement d'une étude diagnostique du réseau d'assainissement.

- **MEURSAULT** : Lancement de la dernière phase du programme pluriannuel de travaux : 5 tranches de 2016 à 2021 :

- o Tranche 2021 estimée à 420 000 HT : Renouvellement 500 ml Rue Moulin Landin

- **NOLAY** : Lancement d'une phase travaux du programme pluriannuel d'assainissement suite à l'étude diagnostique : tranche de travaux estimée à 470 000 € HT. (Tranche 2020 reportée en 2021 pour cause COVID)

**Outre les communes précédemment citées, le programme 2021 de renouvellement des réseaux prévoit également d'intervenir sur les communes suivantes :**

- **Chagny** : améliorations ponctuelles du réseau, et extension du réseau d'assainissement en périmètre éloigné des captages entre l'impasse des Erables et la Rue du Fourneau, 215 ml (programme 2019)

- **Meloisey** : mise en séparatif de la rue de Pommard entre la rue du Glacis et la fin de l'agglomération nord, 275 ml

- **Vignoles / Ladoix / Chorey** : réhabilitation de regards. (lutte contre les ECP).

- **Ruffey-Les-Beaune** : réhabilitation de regards (lutte contre les ECP) et diagnostic du génie civil de la station d'épuration.



# Assainissement non collectif

La Communauté d'Agglomération a mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) le 13 avril 2007.

## Ses missions sont les suivantes :

- Le contrôle du neuf : vérification des travaux d'assainissement individuel suite à un permis de construire,
- Le contrôle du bon fonctionnement : vérification de l'état de l'assainissement, contrôle du bon écoulement, contrôle des regards, conseil d'entretien et préconisations de modifications éventuelles. Cette mission a été confiée à la société G2C environnement
- Le diagnostic de l'assainissement existant en cas de vente immobilière obligatoire depuis le 1er janvier 2011,
- Conseils, renseignements et accueil du public.

Le règlement du SPANC a été modifié par délibération du Conseil Communautaire le 30/06/2014.

## Faits marquants

Sur le territoire de la CABCS, sont présentes environ 3 000 installations. L'activité du SPANC a elle aussi été perturbée par le contexte sanitaire puisque les missions nécessitent des interactions permanentes avec les particuliers et des visites à leurs domiciles.

Ainsi les derniers contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en début d'année par l'entreprise G2C sous contrôle des agents du SPANC. Cependant, le marché arrivant à échéance sera renouvelé au premier semestre 2021.

Par ailleurs, 2020 a aussi été l'année d'une mise à jour complète du logiciel de gestion du SPANC et de la formation des agents concernés au nouvel outil.



## a) Contrôles des installations neuves et des diagnostics de vente immobilière

Contrôles de Conception et implantation 28  
Dont 11 réhabilitations

Contrôles de bonne exécution 35  
Dont 24 Réhabilitations

Diagnostics de vente immobilière 67  
Dont 10 conformes

## b) Contrôles de bon fonctionnement et diagnostics de l'existant

Les contrôles réalisés en 2019 par G2C sur les communes de SANTENAY, CORPEAU, MEURSAULT, PULIGNY MONTRACHET ont fait l'objet d'une validation du service en 2020.

Par ailleurs, suite à un dysfonctionnement interne chez le prestataire, une partie des contrôles réalisés sur les communes de MEURSANGES et CORGENGOUX ont dû être refaits. Ces visites se sont déroulées sur fin 2019 et courant 2020. 13 installations restent à revoir. L'ensemble de ces contrôles sont comptabilisés sur 2020, mais seront validés en 2021.

Par ailleurs, le contexte sanitaire a engendré le décalage de la deuxième campagne à Novembre 2020 sur la commune de CORBERON : 102 installations ont été contrôlées dont 60% non conformes.

Installations ne présentant pas de non conformités : 98

Installations non conformes avec un délai de réhabilitation en cas de vente : 196

Installations non conformes présentant un risque sanitaire : délai de réhabilitation de 4 ans : 19

Installations non conformes pour absence d'installations : travaux dans les meilleurs délais : 23

TOTAL INSTALLATIONS : 336

## Perspectives 2021

L'année 2021 devrait voir se réaliser :

- La finalisation des contrôles de bon fonctionnement non réalisés sur l'année 2020 ;
- Les contrôles de la campagne 2021 sur MARIGNY LES REULLEES, MAVILLY-MANDELOT, CHEVIGNY EN VALIERE et MELOISEY;
- La réalisation des zonages CORMOT-VAUCHIGNON et CHAGNY;
- La finalisation des zonages de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.

# GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

## Faits marquants

Le 1er janvier 2020 la Communauté d'Agglomération a repris la compétence obligatoire GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines). Cette première année a accumulé les difficultés :

- Compétence nouvelle pour le service qui doit se structurer humainement et techniquement
- Arrivée d'une technicienne 1 mois avant le premier confinement sanitaire.
- Budget prévisionnel quasi-strictement limité au fonctionnement (30 k€ en investissement).

Les investissements ont donc été limités à du renouvellement curatif suite à demande des Communes comme à RUFFEY-LES-BEAUNE ou MAVILLY-MANDELOT (effondrements réseaux).

## Perspectives 2021

Adoption du règlement de service

- Poursuite de la structuration du service par la réalisation des études nécessaires (zonage, schéma directeur notamment).
- Renforcement des moyens pour permettre un suivi de l'exploitation des 300 km de réseau estimés au-delà de l'instruction des demandes d'urbanisme.



Les actions environnementales

## Milieux Naturels :

- NATURA 2000 :



### La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »

Ce site de **3 748** hectares, à cheval sur la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire, s'étend du ravin d'Antheuil au Mont Rome. Classé au titre de la Directive Européenne « Habitats, faune, flore », il a pour objectif de conserver et ou restaurer les habitats naturels, la faune et la flore sauvages protégés.



### La Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Arrière côte de Dijon et de Beaune »

Ce vaste site de **60 720** hectares est délimité par la Côte viticole à l'Est et la Vallée de l'Ouche à l'Ouest et s'étend de Chenôve, au Nord, au Cirque du Bout du Monde au Sud. Au titre de la Directive Européenne « Oiseaux », ce classement doit permettre de maintenir voire restaurer dans un bon état de conservation les populations des oiseaux.

- Programme d'études scientifiques

ZSC : Afin de proposer un nouveau Document d'objectifs pour le nouveau site Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune », une étude cartographique et une actualisation des données écologiques a été menée. A la suite d'un marché à procédure adaptée, l'étude a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. Celui-ci a sous-traité au bureau d'étude BIOTOPE la partie cartographie des habitats d'espèces sur les entités à chiroptères.



Sur la Zone de Protection Spéciale, une importante étude a été menée afin de dresser le bilan des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques débuté en 2016. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Côte-d'Or et Saône-et-Loire a étudié l'avifaune ciblée par les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à savoir l'Alouette lulu, l'Engoulevent d'Europe et l'Œdicnème criard. Ils ont réalisé des inventaires sur

des parcelles engagées et comparé avec des parcelles témoins. L'Œdicnème a fait l'objet d'un suivi méticuleux sur sa zone de reproduction.

En parallèle, le bureau d'étude Faune Flore et Environnement a étudié les parcelles en pelouse bénéficiant d'une mesure de réouverture du milieu naturel.





- **Contrats Natura 2000**

Sur la ZSC, un contrat forestier « îlot sénescant » a été mis en œuvre avec la commune de Meloisey, pour préserver la biodiversité. Aucune intervention sylvicole sera effectuée sur 9 ha de forêt pendant 30 ans. Aussi, un contrat de fermeture de la cavité souterraine de Meursault a été initié, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, gestionnaire du site. La fermeture de la cavité permettra de limiter le dérangement des chauves-souris. Ce projet sera poursuivi en 2021.

Sur la ZPS, le contrat Natura 2000 initié par la Ville de Beaune sur les pelouses de la Montagne a été finalisé. Les parcelles sous l'esplanade de la Vierge et sur la Montagne Saint-Désirée ont bénéficié d'une restauration du milieu par la coupe de Pins noirs et débroussaillage, et sont désormais entretenus par éco-pâturage pour les 5 prochaines

années.

Deux contrats forestiers « îlot sénescant » ont aussi été initiés à Thorey-sur-Ouche et Détain et sont en cours de finalisation.

- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Pour la nouvelle campagne de contractualisation des MAEC, les services de l'Etat ont proposé de reconduire les MAEC existantes pour une année. Un nouveau PAEC devait donc être proposé aux services de l'Etat au plus tard début février 2021. Les animateurs Natura 2000 ont donc réalisés un important travail de renouvellement des engagements et d'évaluation des parcelles. Ils ont interrogé les exploitants sur les satisfactions et insatisfactions du programme, et sur leur souhait de poursuivre l'engagement de leurs parcelles. Chacune a fait l'objet d'un état des lieux rapide pour vérifier, à dire d'expert, l'intérêt de la MAEC et valider ou ajuster la reconduction de la mesure. Pour rappel, 34 exploitants étaient engagés, bénéficiant d'un total de 1 174 300 € d'aides pour les 5 ans d'engagement.

- **Gestion des territoires**

Plus ponctuellement, les territoires de la ZSC et de la ZPS nécessitent une veille des différents projets (aménagement, urbanisme, gestion forestière, ...). Certains de ces projets sont soumis à une évaluation des incidences Natura 2000. Dans ce cadre, le service Milieux Naturels intervient en appui technique auprès du porteur de projet. En 2020, plus de 10 porteurs de projets ont sollicité l'appui technique du service.

- **Communication**

Le contenu du site internet « Beaune Côté Nature » est alimenté par des actualités sur l'activité du territoire. Une vidéo de sensibilisation aux chauves-souris a été conçue en partenariat avec le service communication. Le service Milieux Naturels a assisté les communes de Meloisey et Mavilly-Mandelot dans la conception de panneaux Natura 2000. Les visuels des panneaux Natura 2000 de la Vallée du Rhoin ont été modifiés suite au changement de site Natura 2000.

- **Les Etangs d'Or**

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de MERCEUIL et de TAILLY, le parc des Etangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui ont permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 sites de gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la communauté d'agglomération lors de ces dernières années.

Les étangs d'Or.



PARC ECO LOISIRS  
DE MERCEUIL TAILLY



### Année 2020

1. Préparation de la fin de contrat en DSP pour reprise en règle
2. Conforter les plantations et la gestion raisonnée du site en agrandissant le troupeau de mouton déjà présent avec la création de nouveaux Parcs
3. Maintien du suivi de la biodiversité présente dans l'ensemble du Parc
4. Mise en place d'un ouvrage Hydraulique sur le plan d'eau G12 « l'étang aux écrevisses »
5. Pose de 7 bancs en pierre
6. Remplacement de 32 panneaux d'Information
7. Mise en place de panneau accès interdit véhicules à moteur et panneau d'information pour la renouée de Japon
8. Réalisation de 2 dos d'âne sur les parkings
9. Mise à jour du plan de gestion pour la sortie du contrat de DSP

## • Les plans d'eau de Montagny

D'une surface d'environ **30** hectares, ce site naturel présente une mosaïque d'habitats (saulaie inondée, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) Site naturel contre les bassins de baignade à filtration naturel « Beaune Coté plage ».

Espace périurbain très fréquenté qui est géré et entretenu de façon raisonnée pour préserver la biodiversité locale en lien avec les élus, usagers et associations locales.

Mise en place de nouveaux panneaux, notamment sur les poches de parking.



## • Le Castor sur la Bouzaise et la Dheune

Après 900 ans, le Castor d'Eurasie revient naturellement sur notre territoire en remontant les rivières.

La collectivité réalise un inventaire des familles afin de sensibiliser la population pour permettre une appropriation de l'espèce protégée.

Le but étant de consolider les quelques familles dans nos rivières, un plan d'actions est mis en œuvre pour favoriser une bonne gestion des forêts rivulaires (ripisylve).

Dans une perspective de cohabitation, il convient d'identifier les zones où le Castor peut déranger l'activité humaine par une prévention des conflits potentiels.

Des animations auprès des communes concernées et des écoles ont été effectuées.

Deux passes à Castor ont été implantées à Chagny sur la Dheune afin de favoriser son expansion



## • Les rivières



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune réalise des opérations d'entretien et de restauration sur les rivières dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique.

Fusion des 4 Syndicats et création du SMABVD  
Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune a été créé au 1er septembre 2019 par l'arrêté inter préfectoral n°71-2019-07-26-002 du 26 juillet 2019 portant fusion ;

- du syndicat mixte d'aménagement des affluents rive gauche de la Dheune,
- du syndicat mixte du Meuzin et de ses affluents,
- du syndicat mixte d'aménagement de la Bouzaise, de la Lauve et du Rhoïn
- du syndicat mixte d'aménagement de la Dheune.



Ce nouveau syndicat intervient actuellement sur 93 communes et a pour objectif d'ici 2021 de couvrir l'intégralité du bassin versant de la Dheune, à savoir 134 communes pour une superficie de plus de 1000 km2

## Projet n°1 : Restauration physique d'un tronçon du lit mineur sur le Monpoulain à Merceuil -24 180,00€ TTC

La commune de MERCEUIL est régulièrement inondée par les débordements du Monpoulain. Ces derniers ont principalement lieu en rive gauche sur le tronçon situé entre l'autoroute A6 et l'entrée du village sur les parcelles Z154, 55, 58 et 204. Les habitations situées rue Paul MASSON sont ainsi impactées. Le syndicat a mené une action de restauration du lit du cours d'eau sur environ 450ml de façon à améliorer les écoulements du Monpoulain en périodes de crues tout en rétablissant les fonctionnalités naturelles du cours d'eau.

### Les opérations effectuées :

- Le reprofilage du lit mineur avec maintien d'un lit d'étiage ;
- Le reprofilage des berges en pente douce ;
- La modification du profil en long du cours d'eau par la création d'un lit sinueux ;
- La diversification des habitats aquatiques (re charge, pose d'îlots de blocs de pierre, fixation de matériaux ligneux);
- Le reboisement des berges par la plantation d'arbres et d'arbustes



Avant travaux



Après travaux

## Projet n°2 : Protection de berges sur la Dheune à Merceuil – 8 538,00€ TTC

Le syndicat a réalisé des travaux de stabilisation de la berge en rive gauche de la Dheune sur la commune de MERCEUIL. La berge érodée sur environ 30 mètres linéaires et 3 mètres de hauteur constitue également l'accotement du chemin communal N°159 emprunté par des engins agricoles lourds.

Les opérations effectuées :

- Talutage des berges ;
- Pose de géotextile sous l'enrochement ;
- Mise en œuvre de l'enrochement ;
- Végétalisation du dessus de la protection.



AVANT TRAVAUX



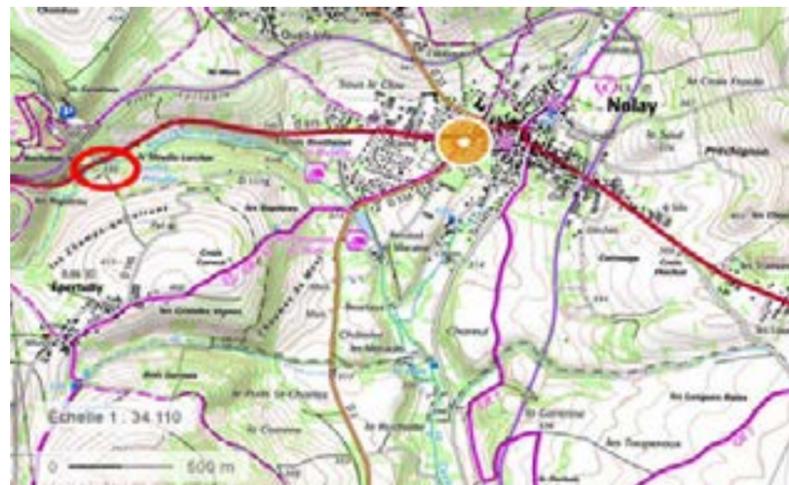
APRES TRAVAUX

## Projet n°3 : Mise en défens des berges par création d'abreuvoirs sur le Ruisseau de Bruyère à Nolay – 21 326,51€ TTC

Le ruisseau de la Bruyère, affluent rive droite de la Cozanne, accueille sur la commune de Nolay une population d'écrevisses à pieds blancs. Les inventaires réalisés par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun montrent une population relativement saine mais isolée et dont l'habitat est dégradé.

Cette dégradation est principalement due à deux facteurs :

- le piétinement des bovins qui engendrent le colmatage du substrat,
- la fragmentation des habitats nécessaires à l'espèce (ouvrages infranchissables)



Dans le but de préserver cette population d'écrevisses et d'améliorer le fonctionnement naturel du ruisseau, le syndicat a mis en œuvre plusieurs actions :

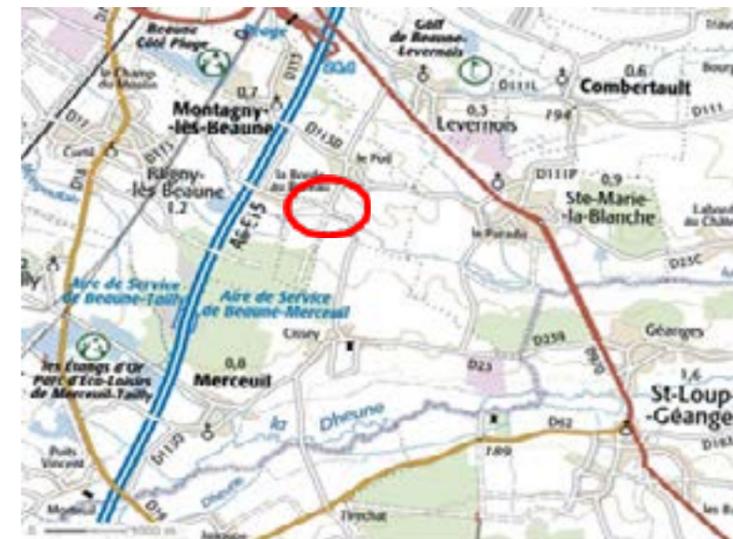
- Mise en défens des berges au moyen de clôture type « barbelé » ;
- Création de plusieurs abreuvoirs ;
- Création d'un ouvrage de franchissement du cours d'eau.



## Projet n°4 : Restauration physique d'un tronçon du lit mineur sur l'Avant-Dheune à Montagny-lès-Beaune – 15 766,38€ TTC

Le pont communal de l'Avant Dheune situé au hameau de LABORDE AU BUREAU sur la commune de MONTAGNY LES BEAUNE présente régulièrement une réduction de sa capacité d'écoulement due au dépôt de matériaux alluvionnaires sous l'arche. Ce dépôt d'alluvions est généré par l'arrivée à la perpendiculaire d'un fossé agricole en rive droite qui perturbe l'équilibre hydraulique du cours d'eau.

D'autre part, l'Avant Dheune en aval immédiat du pont présente un lit fortement artificialisé. Le lit est incisé, les habitats aquatiques sont homogènes et les écoulements sont uniformes. Le syndicat a mené des travaux de restauration, de façon à améliorer les écoulements de l'Avant-Dheune tout en rétablissant les fonctionnalités naturelles du cours d'eau.



Les opérations effectuées :

- Reprofilage du lit et des berges du cours d'eau sur 300ml ;
- Diversification des habitats aquatiques ;
- Reboisement des berges ;
- Reprofilage du fossé agricole à son exutoire.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

### Projet n°5 : Modification morphologique en amont d'un pont sur la Lauve à Ruffey-lès-Beaune – 13 662,00€ TTC

L'objectif des travaux est d'améliorer les écoulements du cours d'eau au niveau du pont du Bourg tout en améliorant la qualité physique de la rivière.

Le linéaire des travaux est de 95 m avec le pont de la route communale au centre du tronçon faisant l'objet des travaux.



Les opérations effectuées :

- Reprise du tracé de la rivière en amont du pont afin de favoriser des écoulements dans le sens du pont afin de limiter les dépôts de matériaux à l'avenir ;
- Terrassement de l'îlot central en amont du pont pour adoucir la courbure de la rivière en amont immédiat du pont et traiter le foyer de Renouée du Japon ;
- Création des banquettes en aval du pont avec les matériaux extraits sur site (de natures minérales et végétales) ;
- Plantation des arbres et arbustes pour la rivière en amont et en aval du pont.



AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX

### Projet n°6 : Gestion des dépôts sédimentaires sur le Ru du Champy à Ruffey-lès-Beaune – 3 060,00€ TTC

Le ruisseau qui longe le stade de football affiche un lit mineur trapézoïdal d'une largeur de 2,5m environ, dans lequel :

- Les eaux tendent à se réchauffer (lame d'eau élargie),
- Le lit tend à s'envaser du fait de la vitesse d'écoulement réduite en période d'étiage et des berges très pentues qui favorisent l'érosion,
- La végétation hélophyte se développe abondamment notamment en raison du manque d'ombre (ripisylve en rive droite quasi inexistante).

Les travaux ont consisté à :

- Extraire la végétation trop abondante
- Reprofiler le lit mineur en travaillant par remblais-déblais :

- en recréant un lit d'étiage (1,5m de large environ contre 2,5m actuellement), ce qui permettra d'accélérer les vitesses d'écoulement, de limiter le phénomène de réchauffement et de favoriser une meilleure oxygénation de l'eau,
- en recréant des banquettes pour diversifier le milieu et en préservant la végétation hélophyte lorsque cela est possible.

## Projet n°7 : Entretien courant de la ripisylve – 2 022,00€ TTC

Les propriétaires ou ayants-droit sont tenus responsables du bon état de la berge et du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit mineur. L'entretien régulier comme précisé par l'article L215-14 du code de l'environnement a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique de la rivière. Ainsi, les travaux d'entretien correspondant à l'enlèvement des embâcles, la gestion des dépôts sédimentaires et les différents travaux de bucheronnage doivent être entrepris par le propriétaire ou l'exploitant riverain.

Toutefois, le SMABVD peut se substituer aux obligations des riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général ou d'urgence (conditions fixées au L151-36 à L151-40 du Code rural et de la pêche maritime). Toutes les interventions du syndicat sur des terrains privés nécessitent de disposer d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), quelle que soit la nature des travaux engagés (entretien, restauration, mise en défens, etc.).

Dans le cadre de Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien, le syndicat prend en charge certaines opérations d'entretien régulier (autorisées et déclarées d'intérêt général par arrêtés inter-préfectoraux). Cependant, ces travaux ne sont pas systématiques. Les débris organiques sont très biogènes et favorisent la préservation de la biodiversité. Ainsi, une méthode de gestion est appliquée afin de rendre un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des usagers : Concernant la gestion des embâcles, le SMABVD intervient lorsque l'accumulation de bois menace une infrastructure, un bâtiment, un ouvrage, la stabilité des berges mais aussi lorsque les risques de crues sont importants sur le site ou à proximité. De plus, les amas de branches et de branchages seront évacués si la libre circulation des poissons est limitée.

Les embâcles ne présentant pas d'enjeux humains particuliers ne seront pas retirés ou pourront être fixés dans le lit afin de dissiper l'énergie du cours d'eau et de créer des habitats aquatiques.

Quant à l'entretien de la ripisylve et l'entretien du lit mineur, la méthode de gestion est sélective.

### • Milieux Naturels – Entretien différencié des espaces

La CABCS via un marché à bons de commande entretient ces espaces verts et naturels de façon raisonnée... (sans produits phytosanitaire, avec des fauches tardives, actions contre les espèces invasives indésirables...)

En **2020**, le marché a été relancé avec 9 lots comprenant des spécificités techniques pour les **4** prochaines années.





Les Actions  
au bénéfice de  
la cohésions sociale

# La Petite Enfance :

- **3** Relais Enfants Parents Assistants Maternelles (REPAM), répartis sur tout le territoire et composés de **6** animatrices. Les REPAM sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistant(e)s maternel(le)s et professionnel(le)s de la garde à domicile. Les animatrices organisent aussi des temps d'animations collectives pour les enfants, accompagnés des professionnels ou des parents. Ils forment un « guichet unique » de la Petite Enfance, pour renseigner les familles et les accompagner sur l'ensemble des modalités d'accueil du jeune enfant.

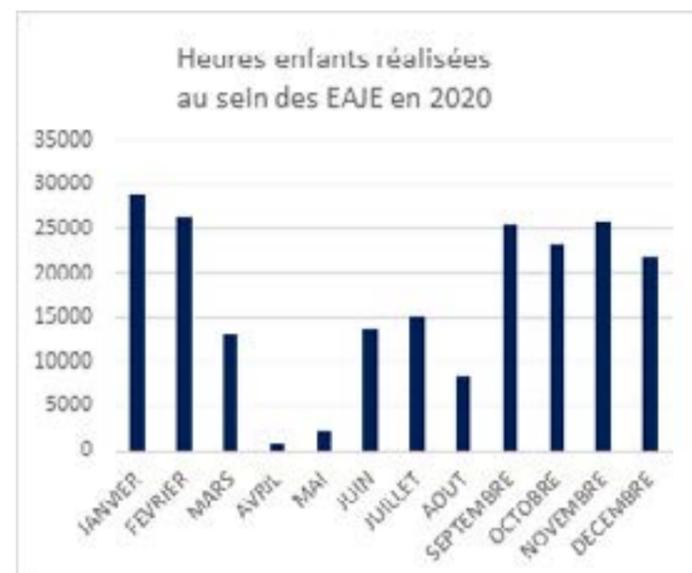
Le nombre d'assistantes maternelles sur le territoire est de **291**, en baisse régulière en lien avec la tendance nationale.

Les REPAM sont également en charge des pré-inscriptions en Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants. En **2020**, **377** dossiers ont ainsi été présentés en commission d'admission.

- **93** dossiers ont été acceptés
- **163** dossiers ont reçu un avis défavorable
- **42** familles ont refusé la place qui leur a été proposée
- **18** familles ont annulé leur demande
- **61** dossiers sont en cours de traitement pour 2021

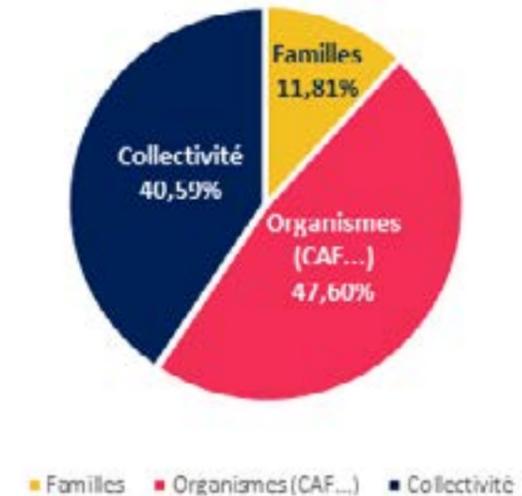
- **5** Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) proposent **203** places (163 places en accueil collectif et **40** en accueil familial) pour des enfants âgés de **2** mois et demi jusqu'à la scolarisation. L'accueil peut être envisagé jusqu'à l'âge de **5** ans révolu si l'enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique. Les différents sites offrent une diversité et une complémentarité de services : accueil collectif ou familial, accueil régulier ou occasionnel (voire ponctuel), accueil d'urgence dans tous les établissements, et une amplitude horaire large.

**20 314** repas et **19 536** goûters ont été servis au sein des EAJE en 2020.



**La baisse des heures réalisées à compter du mois de mars est liée à la fermeture des structures dans le cadre de la crise sanitaire. Les multi-accueils ont rouvert progressivement à partir du 25 mai, du 8 juin, du 15 juin et du 22 juin.**

Répartition du financement du volet Petite Enfance en 2020



**Une légère baisse de la participation familles, passant de 15% en 2019 à 12% en 2020. A noter que le financement des organismes (CAF, MSA...) est passé de 43% en 2019 à 47% en 2020.**

## Perspectives 2021 :

- Le développement d'une plateforme en ligne permettant de faciliter les inscriptions pour les familles
- Un Livret d'accueil pour les nouveaux agents Enfance
- Des travaux de rénovation programmés sur différents sites
- La poursuite de l'engagement de l'EPCI en matière de formation BAFA, BAFD, BPJEPS, PSC1, ...
- De nouvelles modalités de contrats pour les agents
- La poursuite du projet de construction d'un site Périscolaire à SAVIGNY les BEAUNE
- Une réflexion quant à l'évolution des dispositifs Initiation et Découverte
- Le bilan du Contrat Enfance Jeunesse et la poursuite de la contractualisation avec la CAF sous la forme d'une Convention Territoriale Globale
- Une étude autour de l'implantation de futurs sites Périscolaires inter RPI

# L'Enfance :

## Périscolaire et Extrascolaire

### Nombre de sites et fréquentation :

- L'ensemble des structures Enfance sont habilitées auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Direction des services départementaux de l'Education Nationale), soit :

- **34** structures de restauration périscolaires
- **33** accueils périscolaires (matin et soir), avec une amplitude d'ouverture au public entre 7h30 et 18h30
- Jusqu'à **10** accueils extrascolaires différents durant les vacances et selon les périodes de l'année
- **9** accueils extrascolaires ouverts les mercredis en journée entière de janvier à décembre

- En 2020, 2 475 enfants ont été inscrits à des prestations périscolaires (matin et soir) et 3 113 enfants ont bénéficié du service de restauration proposé sur le temps méridien.

### Ressources Humaines :

- **229** agents de proximité sur l'ensemble du territoire sont nécessaires à l'exercice de la compétence (180 en filière Animation et 49 en filière Technique).

- **En 2020**, **6** agents ont été formés au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en accueils collectifs de mineurs), **3** agents au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs) et **2** au BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

### Nombre de repas et de goûters :



Une baisse des repas et des goûters entre 2019 et 2020 liée à la crise sanitaire et à la fermeture totale ou partielle des établissements.

### Les actions au bénéfice de la cohésion sociale



Les enfants bénéficient de repas équilibrés et qualitatifs, dont **40%** des produits sont issus d'exploitations ou de productions locales (GRANCEY-le-CHATEAU, BROCHON, BEAUNE, SAINTE-MARIE-la-BLANCHE, CHALON-sur-SAONE, ...).

**28%** des composantes servies dans les restaurants scolaires sont des produits BIO (fruits à croquer, pain, ...), remplissant d'ores et déjà les objectifs fixés par le décret du 24 avril **2019** qui vise à atteindre une part de **20%** de produits biologique dans les restaurations collectives d'ici le 1er janvier **2022**.

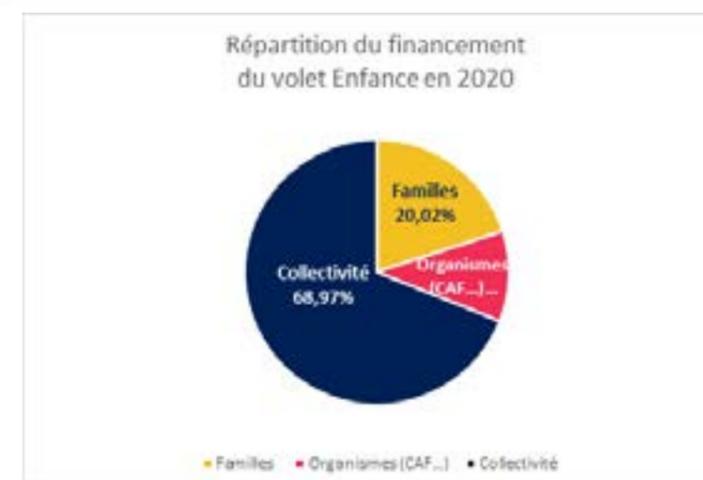
### → Autres objectifs :

- **50%** de produits « qualitatifs et/ou durables » au 1er janvier **2022**.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (ordonnance du 21 octobre **2019**).
- Loi EGALIM « 1 menu végétarien 1 fois par semaine ».

Un nouvel appel d'offres doit être publié en **2021**.



**En 2018**, les accueils du mercredi étaient comptabilisés dans l'extrascolaire et, à partir de **2019**, les mercredis sont comptabilisés en périscolaire.



Les participations des familles ont baissé, passant de **31%** en **2019** à **20%** du coût total du service en **2020**.

## Focus : activités ludiques et sportives durant les vacances d'été 2020

Tout au long de l'été, **84** animations sportives ont été proposées à des enfants âgés de **3 à 13** ans, dans **8** accueils de loisirs sur tout le territoire et par groupe d'âge. Ces activités étaient encadrées par **6** éducateurs sportifs diplômés et spécialisés dans une activité sportive.

Ce sont en tout **200** heures de sport en juillet et **136** heures en août qui ont été proposées aux enfants, chaque intervention durant **4** heures sur une demi-journée.

Pendant les deux mois de juillet et d'août 2020, **850** enfants ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif de découverte et d'initiation à une multitude de sports, tels que le tir à l'arc, le roller, les jeux de ballons, le fitness, la danse, l'expression corporelle, le yoga, l'éveil et la motricité.

L'objectif de ce dispositif est de permettre à l'enfant de pratiquer pour le plaisir, sans compétition et en développant ses capacités propres. Les sports ont été sélectionnés pour leur ancrage dans les différents projets pédagogiques des structures et leurs bienfaits pour le développement de la coordination, la motricité, la concentration mais aussi les échanges entre les enfants.

Les séances se sont déroulées dans le respect du protocole sanitaire (groupes restreints et distanciation sociale, zones délimitées, lavage des mains, port du masque pour les plus de **11** ans et les adultes, désinfection des matériels, activités en extérieur privilégiées).



D'autres activités ludiques, manuelles et créatives ont pu être mises en place sur la période estivale, notamment des activités en extérieur ou avec des intervenants : démonstration de vol de cerf-volant, sortie en calèche, atelier radio, atelier dégustation de produits régionaux, chasse au trésor, jeux d'eau, peinture, coloriage, ...

Les enfants de **5 à 12** ans ont également pu être accueillis au château d'Evelle (situé sur la commune de BAUBIGNY), dans un cadre particulièrement propice aux activités de plein air et de loisirs.

**761** enfants étaient inscrits en juillet et en août 2020.



## Focus crise sanitaire :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les Services Enfance et Petite Enfance se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires afin de permettre une continuité de service au public, tout en protégeant les enfants, les familles et les agents qui y travaillent.

Diverses mesures ont ainsi été mises en place dans l'ensemble des établissements : respect des gestes barrières, règle de distanciation physique de deux mètres entre les enfants, temps méridiens adaptés pour éviter un brassage des élèves dans les lieux de restauration scolaire, port du masque obligatoire pour les enfants de **6** ans et plus, inscription dans l'accueil de loisirs de rattachement défini selon l'établissement scolaire que l'enfant fréquente (éviter le brassage des élèves), protocoles de nettoyage et d'hygiène renforcés, aménagement des espaces (espacement des mobiliers, désinfection, aération des pièces), surveillance d'éventuels symptômes et procédures spécifiques en cas de symptômes chez l'enfant ou chez l'agent.

La Direction Enfance a également mené des campagnes de sensibilisation des enfants aux différents gestes barrières et d'information aux familles via une signalétique spécifique, des affiches dans l'ensemble des structures d'accueil et des flyers.

Les outils de communication numériques (Espace Famille, site web, Facebook) ont été privilégiés pour informer au mieux les familles en temps réel, couplés à un accueil téléphonique pour répondre aux questions des usagers sans nécessiter d'équipement informatique.

Total annuel des visites sur le site web de la Communauté d'Agglomération (articles des rubriques Enfance et Petite Enfance) = **8 173** visites (dont **4 784** visites dans la rubrique dédiée à l'Enfance et **3 389** visites dans la rubrique de la Petite Enfance). Les seules périodes de confinement ont comptabilisé au total **22%** de ces visites (mars, avril, novembre ; en sachant qu'un pic de visites très marqué se situe au mois de mai lors du lancement des inscriptions pour la rentrée 2020-2021).

Sur Facebook, les publications concernant l'actualité sanitaire pour les seuls services Enfance et Petite Enfance ont démontré un intérêt particulier (taux de clics supérieur de 64%, soit les usagers ont cliqué 64% plus souvent sur les liens contenus dans les publications lorsqu'elles étaient liées à la COVID-19).

**INFORMATIONS AUX PARENTS**  
**Protocole sanitaire Covid-19**

Les parents jouent un rôle clef dans l'effort collectif pour tenir l'épidémie sous contrôle. Dans l'intérêt des enfants et des professionnels, les parents sont appelés à respecter les consignes suivantes :

- Être attentif aux symptômes**
  - Garder son enfant s'il présente une fièvre supérieure à 38° ou tout autre symptôme évocateur de la Covid-19, en attente d'une consultation auprès d'un médecin ou des résultats d'un test de dépistage RT-PCR.
- Être réactif**
  - Venir chercher son enfant sans délai en cas d'apparition de symptômes de la Covid-19.
  - Consulter sans délai un médecin.
- Protéger les autres**
  - Ne pas confier son enfant s'il est testé positif à la Covid-19 ; respecter la mesure d'isolement décrite par l'État.
  - Ne pas confier son enfant si un membre du foyer présente des symptômes de la Covid-19.
  - Ne pas confier son enfant si celui-ci est identifié comme contact à risque.
- Agir ensemble**
  - Informier immédiatement le responsable de la structure de l'apparition de symptômes chez son enfant ou au sein de son foyer.
  - Informier immédiatement de tout résultat positif à un test de dépistage RT-PCR de l'enfant ou d'un des membres de son foyer.
  - Se tenir à disposition des équipes en charge des enquêtes sanitaires (contact-tracing).
  - Fournir une attestation sur l'honneur si demandée.

**Gestes barrières**

- Se laver les mains soigneusement.
- Respecter une distance d'1 mètre par rapport aux autres.
- Se couvrir le nez et la bouche soigneusement.
- Éviter de toucher ses yeux.
- Tousser et éternuer dans le pli du coude.
- Utiliser un mouchoir jetable et le jeter à la poubelle.

Beauce Côte & Sud  
Communauté d'Agglomération  
www.beaucecotesud.com  
**Direction Enfance**  
Tél : 02-88-24-57-87

## Focus accueils d'urgence et accueil familial :

Durant les différentes périodes de confinement, la Direction Enfance a ouvert **2** accueils exceptionnels pour les enfants de personnels prioritaires afin de maintenir une solution de garde.

**Enfance** : en raison du confinement l'ensemble des structures Enfance ont été contraintes de fermer leurs portes. Un accueil d'urgence pour les enfants scolarisés de personnels prioritaires a été mis en place du 23 mars jusqu'au 13 mai 2020 dans l'accueil périscolaire et extrascolaire BEAUNE Blanches Fleurs. La structure a pu accueillir entre **8 et 12** enfants, sur une amplitude horaire entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi. L'accueil exceptionnel s'est prolongé durant les vacances de Printemps 2020, entre le 18 avril et le 03 mai pour les enfants de personnels prioritaires, durant cette période **33** enfants ont fréquenté la structure. Au total entre le 23 mars et le 13 mai 2020, l'accueil de BEAUNE Blanches Fleurs a reçu **48** enfants différents.

**Petite Enfance** : l'EAJE BAUNE Blanches Fleurs quant à lui, est resté ouvert à partir du 16 mars jusqu'au 13 mai 2020 sans interruption. La structure a accueilli **12** enfants différents, sur une amplitude horaire entre 5h30 et 21h30 du lundi au vendredi.

L'EAJE de BEAUNE Blanches Fleurs propose non seulement un accueil collectif du lundi au vendredi avec des horaires pouvant s'étendre de 5h30 à 21h30, mais aussi un accueil familial de 7h à 18h30 avec des assistant(e)s maternel(le)s. L'occasion de découvrir un mode de garde individualisé et de proximité, parfois méconnu des familles.



## Le Conservatoire :

Etablissement d'enseignement artistique spécialisé.

Spécialités enseignées : musique et danse

Un des **5** établissements de la Côte d'Or classé par le Ministère de la Culture.

Etablissement inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du département de la Côte d'or.



## Chiffres Clefs :

**25** Enseignants  
titulaires des diplômes pédagogiques  
(Certificat d'aptitude ou diplôme d'Etat)

**475** élèves | **80** danseurs classiques et contemporains  
**395** musiciens

**94%** viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)

**6%** hors Communauté d'Agglomération

**290** heures  
de cours assurées dont une partie en visio en raison de la crise sanitaire

## Les publics

### Actions pédagogiques internes :

- \*cursus d'apprentissage/de l'atelier découverte au 3<sup>ième</sup> cycle
- \*le public empêché (enfants handicapés)
- \*un cursus spécifique pour les enfants atteints de troubles DYS
- \*pratiques artistiques (big-band, chorales, chœur POP, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie, ensemble vocal, ensembles instrumentaux)

### Actions pédagogiques externes:

- \*La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle)
- \*les enfants des crèches et du secteur petite enfance (régularité moindre cette année en raison de la crise)

### Actions culturelles (régularité moindre cette année en raison de la crise) :

- \*artistes professionnels invités (concert et master class)
- \*les auditions-concert d'élèves
- \*Les animations en maison de retraite
- \*Les animations dans les relais assistance maternelle

### Les partenariats :

- \*structures culturelles (théâtre municipal, Ateliers cinéma, Festival Solidarités)
- \*école de musique de Meursault et Ecole de musique de Chagny
- \*municipalités de la Communauté d'Agglomération
- \*école privée de musique AMA

### Dynamique actuelle :

- \*poursuite du développement du département pédagogique Musiques actuelles amplifiées
- \*renforcement des opérations de communication
- \*valorisation des méthodologies pédagogiques exploitées lors des confinements
- \*réflexion sur un nouveau projet d'établissement



## L'Ecole des Beaux-Arts :

### La classe préparatoire

### Chiffres Clefs :

**21** élèves | **125** candidats | **76** à la 1ère session  
**52** à la 2ème session

125 candidats se sont inscrits au concours.

Avec la crise sanitaire, l'équipe pédagogique a dû modifier le calendrier et les modalités de recrutement. Aussi, les sessions de recrutement initialement prévues les 23 et 24 avril et 25 et 26 juin 2020 se sont déroulées en distanciel sur les mois de juin et juillet 2020.

21 élèves ont intégré la classe préparatoire en septembre 2020.

La crise sanitaire a considérablement modifié le programme d'activité pédagogique et le calendrier des différents événements organisés pour la classe préparatoire. Ainsi, le traditionnel voyage pédagogique et d'intégration à Paris prévu en septembre et le forum des anciens élèves prévu début février 2021 ont été annulés.

Malgré tout, l'école a réussi à maintenir l'ensemble des cours de pratique en présentiel, et plusieurs workshops dans différents domaines de la création artistique ont pu avoir lieu.



## • Cours de pratiques amateurs

### Chiffres Clefs :

**130** enfants

de 5 à 17 ans -répartis dans 13 ateliers différents sur 3 sites :  
BEAUNE – CHAGNY – Annexe Lorraine.

**88** adultes

inscrits dans les 9 ateliers de l'école

**10** stages

portant sur les arts plastiques, la terre-céramique, le volume, multimédia, photographie, gravure, dessin, sérigraphie.



## Atelier de création multimédia

Entre octobre 2020 et avril 2021 seulement 2 ateliers ont été maintenus sur les communes de Chorey-Les-Beaune et de Corberon.

## Perspective 2021-2022

Les actions menées en 2020-2021 seront reconduites l'année prochaine pour les cours de pratiques amateurs avec définition d'un nouveau thème de travail commun.

L'effectif de la classe préparatoire pour septembre 2021 est en cours de recrutement. Actuellement 149 candidats se sont inscrits au concours. Avec la crise sanitaire, l'équipe pédagogique a décidé une nouvelle fois d'organiser les sessions de recrutements à distance tout en maintenant son calendrier de concours avec 1er recrutement en avril/mai 2021 et un 2nd recrutement en juin 2021.

De nouveaux ateliers multimédia seront proposés aux communes de manière à couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Les actions au bénéfice de la cohésion sociale

# Les Équipements Sportifs

### Particularités 2020 :

- Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et la fréquentation des installations sportives. 6 mois de fermeture sur 11 mois d'exploitation.

### Principaux travaux réalisés :

- Peu de projets réalisés mais reportés sur 2021 et une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement même avec le protocole renforcé puisque nous avons consommé 66% environ du 'BP.

### Travaux engagés :

inscrits sur le budget 2020 et exécutés le 1er trimestre 2021 :

#### Centre sportif St.Nicolas :

- Etanchéité des tribunes
- Rénovation carrelage
- Tableau de marque salle omnisport : 100k euros

#### Complexe Sportif Michel bon :

- rénovation peinture salle omnisport ventilation salle de combat : 100k€.

#### Forum des sports :

- rénovation peinture des zones communes



**30 000h**  
de présences de sportifs en 2020 sur les équipements communautaires, dû à la crise sanitaire

**50 000h**  
de présences de sportifs par an sur les équipements communautaire.

Un public large et varié : les établissements scolaires, les associations sportives locales, les collectivités...

**90** % des membres des associations sportives, résidentes des équipements sportifs de l'Agglomération, sont issus des 53 communes du territoire.

**4** équipements. Actuellement, la Communauté d'Agglomération assure la gestion de 4 équipements (3 sont situés à Beaune et 1 à Meursault). (Par ailleurs, l'Agglomération est aussi représentée dans la gestion du COSEC de CHAGNY (71) mais celui-ci demeure bien de propriété communale.)

**87** conventions gérées par la direction pour l'utilisations des structures par les Etablissements scolaires et les Associations du territoire.

**15** le nombre d'agents de la Direction des sports CABCS dont 5 sont mutualisés avec la ville-centre.





# Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)



Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud  
14 rue Philippe Trinquet - BP 40288 - 21208 Beaune Cedex  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)